

**Cont@ct**  
**n° 6 du 15 novembre 2011**

Fédération sportive de

la **ligue** de  
**l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

# Édito

## EVOLUTION...ADAPTATION

Nos commissions nationales sportives (CNS) étaient réunies au CREPS de Bourges les 1<sup>er</sup> et 2 octobre derniers.

L'objectif visé consistait en la réalisation du bilan de leurs actions à mi-mandat et l'élaboration de leur plan d'actions 2012 au regard de notre PND et des évolutions en terme de pratique sportive de la société.

Chacun a pu se féliciter de la qualité du lieu, de l'assiduité des membres des CNS, de leur participation, leur compétence, leur affirmation parfois sans tabou, des résistances, des limites de nos dispositifs d'adhésion ou encore des constats de difficultés inhérentes à la réalité complexe et des projets des CNS, leur enthousiasme même.

Chacun a quitté Bourges, riche de véritables perspectives liées :

- ✚ à notre capacité à mixer des publics et des pratiques,
- ✚ à l'affichage de nos spécificités dans des domaines tels que la santé, le handicap, la famille,
- ✚ au croisement éventuel de l'évènementiel local avec nos finales nationales,
- ✚ au renforcement de nos structures ou nos manifestations à tous les niveaux.

Quant au projet de restructuration fédérale en 2 pôles, sport éducation et sport santé, sa présentation a fait naître, comme à Boulazac, malgré les propos rassurants de Philippe Machu et Jean-Marc Roirant en tribune, quelques interrogations sinon quelques inquiétudes.

Mais la plupart des participants sinon la totalité ont été convaincus (du moins, nous l'espérons) qu'il nous faut, comme nous l'avons toujours fait, savoir nous adapter aux réalités de notre société et que nous sommes contraints « condamnés » à cette dichotomie.

Ne pas se préoccuper d'un pan entier (le plus important d'ailleurs) de la population ou bien sédentaire ou bien uniquement intéressée par la recherche du bien-être, du plaisir, de la santé, c'est prendre le risque de ne plus être reconnu comme acteur dans la construction d'une société elle-même en pleine évolution.

Mais délaissier la pratique sportive traditionnelle, qu'elle soit compétitive ou non, et ne plus répondre aux attentes d'un nombre important de nos adhérents (et adhérents potentiels) c'est évidemment prendre le risque de perdre notre statut de fédération sportive et disparaître du paysage sportif français.

Tout basculement serait purement et simplement suicidaire. Il faut, raisonnablement, parler plutôt d'équilibrage.

Pour y parvenir, nous avons besoin de tout le réseau, des CNS comme des autres structures de notre fédération.

**André COUPLET**  
**Vice-président chargé de la vie sportive**



# Pôle vie fédérale

[Cont@ct](mailto:Cont@ct)



## Rappel Finances



En raison d'une hospitalisation, en début d'année 2012, de notre cadre comptable, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser pour le 15 janvier 2012, au plus tard, vos factures 2011, ordres de mission 2011,...afin de nous permettre de clôturer dans les meilleurs délais cet exercice.

Nous vous remercions de votre collaboration.

# RAPPEL

## RASSEMBLEMENT DES PRESIDENTS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

**CREPS de VICHY - 10 ET 11 DECEMBRE 2011**

La date limite pour les inscriptions au rassemblement national des présidents régionaux et départementaux de Vichy était fixée au **10 novembre**.

Afin de faciliter l'organisation logistique de cet évènement, merci aux retardataires de procéder dans les meilleurs délais à leur inscription auprès de Jocelyne SCOZZARO.

Je vous rappelle également que la date limite pour l'envoi des pouvoirs pour l'assemblée générale organisée dans le cadre de ce rassemblement est fixée au **24 novembre** prochain.

Je vous remercie de votre compréhension.

Laure DUBOS  
Directrice nationale adjointe  
Pôle vie fédérale



# Pôle communication

[Cont@ct](mailto:Cont@ct)



## Modifications du répertoire national



### ✚ Délégations départementales :

- Allier : tél. 04 70 64 28 43 / 06 05 25 08 51 [ladomeratoisegym@cegetel.net](mailto:ladomeratoisegym@cegetel.net)

### ✚ Délégations régionales :

- Bretagne :

- o adresse du siège Comité régional UFOLEP Bretagne Maison des Sports  
18 rue Pierre de Coubertin 22440 Ploufragan
- o adresse pour toute correspondance Comité régional UFOLEP Bretagne chez  
Madame Eliane Brunstein Résidence le Connétable Bâtiment B 53 rue Guynemer  
29200 Brest

- Limousin : CTS Vincent Bouchet : [sports.nature.limousin@gmail.com](mailto:sports.nature.limousin@gmail.com)

### ✚ Présidents Délégations départementales :

- Allier : Bourgoin Fabrice 52 avenue du Canal du Berry 03100 Montluçon tél. 06 09 09 42 06  
[fabrice@bourgoin.fr](mailto:fabrice@bourgoin.fr)

# Monsport.tv

Le pôle communication vous informe qu'un reportage sur le Congrès ISCA Move 2011 et sur la signature de la convention entre l'UFOLEP et l'association DIAMBARS sont accessibles sur le site

<http://www.monsport.tv>



# Salon européen de l'éducation 2011

L'UFOLEP tiendra un stand dans le cadre du Salon européen de l'Education qui se déroulera du jeudi 24 au dimanche 27 novembre 2011 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, Pavillon 7/2, sur la Cité de l'Education, stand n° CE 76.

L'entrée est gratuite pour tous les visiteurs.

Vous pouvez consulter le programme et télécharger votre invitation sur : [www.salon-education.org](http://www.salon-education.org)

**le salon européen de l'éducation**  
un événement de la Ligue de l'enseignement

**INVITATION**  
LE PLUS GRAND SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION  
AVEC Educatoc Educalice Cité de l'éducation

**LE PLUS GRAND SALON DE L'ORIENTATION DES JEUNES**  
AVEC LE SALON DE L'ORIENTATION L'aventure des métiers SALON de l'Etudiant

**INFORMATIONS ET INVITATIONS GRATUITES : [www.salon-education.com](http://www.salon-education.com)**

DU JEUDI 24 AU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2011 9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

**PARTENAIRES**



Accès gratuit au salon européen de l'éducation contre remise à l'hôtesse de ce document souhaité complété

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Mentions facultatives

Téléphone : ..... E-Mail : .....

Dates : du jeudi 24 au dimanche 27 novembre 2011 – Lieu : Paris expo Porte de Versailles, Pavillon 7 – Horaires : 09h30-18h00.  
Moyens d'accès : Métro, ligne 12 – Tramway, lignes T2 et T3 – Bus, lignes 39 et 80 – stations Porte de Versailles.  
Hébergement : notre partenaire ATI vous propose des tarifs hôteliers négociés pendant le salon : [www.atibooking.com](http://www.atibooking.com)  
Adresse e-mail : [education2011@atibooking.com](mailto:education2011@atibooking.com) – Tél. : 01 40 54 64 00.



Bénéficiez de tarifs préférentiels avec Air France et KLM Global Meetings (validité du 18/11/2011 au 02/12/2011).  
Code identifiant à communiquer lors de la réservation : 13676AF  
Plus d'informations sur : [www.airfranceklm-globalmeetings.com](http://www.airfranceklm-globalmeetings.com)

Cette invitation vous est offerte par :



# Pôle formation documentation

[Cont@ct](mailto:Cont@ct)





MINISTÈRE DES SPORTS



**Certificat de Qualification Professionnelle  
« Animateur de Loisir Sportif » mention Activités Gymniques  
d'Entretien et d'Expression (AGEE)**

**Dossier d'inscription à retourner au CREPS avant le 30 novembre 2011 par email ou courrier**

Je soussigné(e) NOM : .....

NOM de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

.....

Adresse e-mail : .....

Téléphone (fixe et portable) : .....

.....

-----  
Sollicite mon inscription à la formation du Certificat de Qualification Professionnelle:  
**« Animateur de Loisir Sportif » : mention AGEE**  
-----

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les modalités et conditions relatives à la mise en œuvre des épreuves et de la formation.

Fait à ....., le .....

Signature du candidat

Nos Réf. : GL/LB/ES/ 235-2011

☎ : 01 43 58 97 69 [pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr)

01 43 58 97 55 [lbrien.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:lbrien.laligue@ufolep-usep.fr)

☎ : 01 43 58 97 74

**A l'attention des comités  
départementaux UFOLEP**

- **Aux Présidents départementaux**
- **Aux Délégués départementaux**

Paris, le 14 octobre 2011

**Objet : Appel à candidatures PSC1**

Cher(e) ami(e),

Nous avons appris la semaine dernière que l'UFOLEP venait de recevoir son agrément à former et délivrer des PSC1 ; agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur et nous pouvons nous en réjouir !

Nous comptons aujourd'hui sur 30 départements qui ont répondu présent à l'appel à projet. Pour autant, ce projet nous tient particulièrement à cœur et nous avons prévu de continuer à le déployer sur le territoire dans les années qui viennent.

En effet, des enjeux importants sont liés à ce projet en termes de rayonnement et de développement des comités :

### ***1. Notre positionnement vis-à-vis des partenaires institutionnels***

Nous revendiquons au sein de notre mouvement le sport plaisir, le sport loisir autant que le sport civique. En se positionnant comme opérateur de formation (PSC1), nous nous affirmons et nous nous distinguons auprès de nos partenaires (DDJS – Conseil Général – CDOS) des autres fédérations sportives.

### ***2. Notre positionnement vis-à-vis de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Nationale***

La prévention et l'éducation sont des valeurs fortes de notre mouvement. Demain, nous serons en mesure de proposer des interventions dans des centres Ligues auprès des classes de découverte, au sein de la formation des animateurs (BAFA premiers secours). Rappelons ici qu'à l'issue de la 3<sup>ème</sup>, les élèves doivent avoir passé la PSC1 et qu'aujourd'hui l'Éducation Nationale ne dispose pas de moyens humains suffisants pour former l'ensemble des élèves, collégiens et lycéens.

### ***3. Notre positionnement en tant que maître d'œuvre de la formation PSC1***

Aujourd'hui toutes les formations conduisant à la délivrance d'un diplôme professionnel dans le champ du sport nécessitent de présenter à minima la PSC1. Rappelons également que

Fédération sportive de

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

notre PNF tient compte de la détention de la PSC1 pour délivrer les diplômes. Organiser et gérer nous-mêmes ces stages de formation comportent des avantages substantiels : adaptation des contenus, liberté de programmation, adaptation des coûts...

#### **4. Se donner des perspectives de développement en matière de partenariat et de financement**

En tant qu'opérateurs de formation PSC1 les comités auraient accès à des financements multiples (UNIFORMATION, Conseil Général, 1<sup>er</sup> et second degré, Services Civiques).

Nous avons donc besoin du concours du plus grand nombre ; c'est la raison pour laquelle nous sollicitons à nouveau le réseau. Pour répondre à l'appel à candidature, vous avez besoin d'identifier deux moniteurs volontaires et un médecin.

En 2012, l'UFOLEP s'engage à vous doter d'une partie du matériel nécessaire à la formation PSC1, et vous proposera deux stages de formation au monitorat pour les comités qui ne disposeraient pas de moniteurs aux premiers secours diplômés.

Si vous êtes intéressés pour entrer dans le dispositif, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre le coupon réponse joint à UFOLEP – Pôle Formation

Par fax au 01.43.58.97.74

Par mail à Laurence BRIEN : [lbrien.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:lbrien.laligue@ufolep-usep.fr)

Par courrier à l'UFOLEP - Pôle Formation - 3 rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07

N'hésitez pas à nous interpellier pour de plus amples renseignements. Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier.

Bien cordialement.

Georges LAVY  
Vice-président UFOLEP  
Président C.N. Formation



Laurence BRIEN  
DTN Adjointe  
Pôle Formation



**Copie** : DTN

#### **Rappels des exigences pour intégrer la liste ministérielle des comités agréés :**

- Disposer d'un médecin ; cette personne ne doit pas être présente lors des formations PSC1, mais ces formations sont mises en œuvre sous sa responsabilité.
- Disposer de 2 moniteurs, titulaires du MNPS (à jour de leur recyclage) et du certificat PAE 3; ce sont ces moniteurs qui assurent la formation PSC1.
- Le comité départemental UFOLEP engagé dans cette démarche doit inscrire dans ses statuts départementaux « formation à la PSC1 », (cf. Statuts nationaux modifiés à l'AG organisée en décembre 2010).

**APPEL À CANDIDATURES PSC1 2012****COUPON REPONSE A RETOURNER  
AU POLE NATIONAL FORMATION**

Fax : 01.43.58.97.74

Mail : [lbrien.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:lbrien.laligue@ufolep-usep.fr)**1<sup>ER</sup> CAS DE FIGURE**

**Le comité départemental est intéressé et dispose de 2 Moniteurs Nationaux (MNPS) et d'un médecin :**

Comité UFOLEP : \_\_\_\_\_

M. / Mme \_\_\_\_\_, titulaire du MNPS + Certificat PAE 3

M. / Mme \_\_\_\_\_, titulaire du MNPS + Certificat PAE3

M. / Mme \_\_\_\_\_, médecin

**Merci de joindre impérativement les justificatifs suivants :**

- **Photocopies des diplômes de moniteurs (BNMPS)**
- **Photocopie des certificats PAE3**
- **Photocopie de l'attestation de formation continue (recyclage) du moniteur**
- **Nom, prénom et lieu d'exercice du médecin**

**2<sup>ème</sup> CAS DE FIGURE**

**Le comité départemental est intéressé mais ne dispose pas de 2 Moniteurs Nationaux (MNPS).**

Dans ce cas de figure, l'UFOLEP proposera une à deux sessions de formation au monitorat (MNPS) en 2012.

Comité UFOLEP : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom de la personne intéressée par la formation MNPS : \_\_\_\_\_

Fonction occupée par cette personne : \_\_\_\_\_

**Le comité dispose-t-il d'un médecin ?** NON OUI. M. / Mme \_\_\_\_\_, médecin\***Le comité dispose-t-il au moins d'un Moniteur ?** NON OUI. M. / Mme \_\_\_\_\_, titulaire du MNPS (ou équivalent)\***3<sup>ème</sup> CAS DE FIGURE**

**Le comité départemental n'est pas intéressé**


















# Pôle formation stages

[Cont@ct](mailto:Cont@ct)



**ACTIVITÉS CYCLISTES**  
**Formation spécifique / Formation technique**  
**Les 28 et 29 Janvier 2012**

Une convocation parviendra à chaque stagiaire (*directement ou via la délégation*)

|  |  |
|--|--|
| <b>Discipline / Type de stage</b>        | <b>Activités Cyclistes : Stage FS / Stage T</b>  |
| <b>Date(s) et Lieu(x) du stage</b>       | <b>Les 28 et 29 janvier 2012</b> au CRJS de Salbris (41)   |
| <b>Public</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li> Licencié UFOLEP (<i>saison 2011/2012</i>)</li> <li> Être titulaire de O2 ou BF2O</li> <li> Être titulaire de A2 ou BF2A</li> </ul>  |
| <b>Objectif</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li> Recyclage, formation continue</li> <li> Découverte et appropriation nouvelles techniques et technologies</li> </ul>  |
| <b>Contenus de formation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li> Recyclage, formation continue</li> <li> Prise des arrivées (informatique, vidéo)</li> <li> Utilisation GPS, cartographie</li> <li> Élaboration d'outils de formation</li> </ul>   |
| <b>Documentation et matériel demandé</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li> Matériel de prise de notes</li> <li> Documentation personnelle</li> <li> Livret de formation</li> <li> Tenue sportive</li> </ul>   |
| <b>Responsable administratif</b>         | Patrick DEMATTEIS  |
| <b>Responsable formation</b>             | Patrick DEMATTEIS  |
| <b>Formateur</b>                         | H. MANUEL – JC. DURAND – JC. VACHER – J. ROBICHON<br>D. MANUEL – M. LE GLEVIC - P. DEMATTEIS   |
| <b>Coût par stagiaire</b>                | Pris en charge par le Pôle formation   |
| <b><u>Inscriptions</u></b>               | <p><b>Auprès de votre délégation départementale/régionale qui transmettra à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> UFOLEP nationale<br/>Pôle Formation<br/>3 rue Récamier<br/>75341 PARIS Cedex 07</li> <li> 01 43 58 97 62 - Fax : 01 43 58 97 74</li> <li> <a href="mailto:esyritis.lalique@ufolep-usep.fr">esyritis.lalique@ufolep-usep.fr</a></li> </ul> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP nationale : <b>20 décembre 2011</b></p> |



# Pôle vie sportive

[Cont@ct](mailto:Cont@ct)



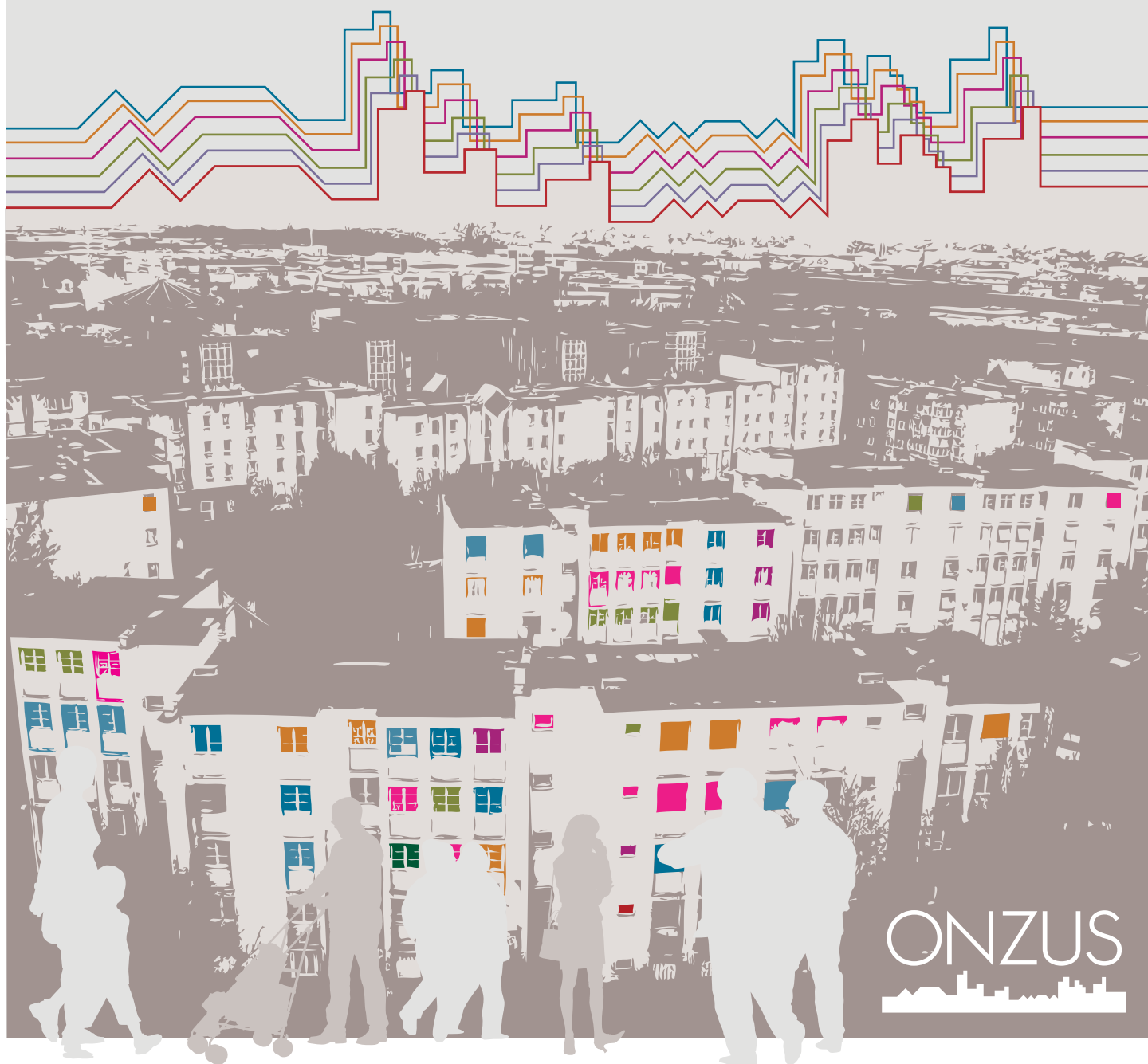
**RAPPORT ONZUS 2011**

L'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles vient de publier son rapport. Comme chaque année, ce rapport mesure l'évolution des quartiers qui bénéficient des dispositifs de la politique de la ville et propose une photographie de l'évolution des écarts de développement entre les territoires, dans tous les domaines touchant le quotidien des habitants : emploi, santé, éducation, habitat, sécurité, vie associative, sport...

Le rapport intégral est téléchargeable sur : [http://publications.onzus.fr/rapport\\_onzus\\_2011](http://publications.onzus.fr/rapport_onzus_2011)

# Observatoire national des zones urbaines sensibles

SYNTHÈSE DU RAPPORT 2011



ONZUS

# Avant-propos

L'Onzus, créé pour observer l'évolution des indicateurs de la situation socio-économique des zones urbaines sensibles associés à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, avait pour mission première de mesurer l'évolution des écarts entre les Zus et le reste des agglomérations et de présenter ces résultats aux acteurs de la politique de la ville : gouvernement et Parlement au niveau national, mais aussi collectivités territoriales et citoyens. Pour cela, il a fallu mobiliser les producteurs de données que sont le service statistique public et les opérateurs des actions publiques déployées dans les Zus : ministères, établissements publics et autres organismes d'intérêt général. Ces travaux, tout en fondant les indispensables bases de données, ont accru la prise de conscience sur les caractéristiques des Zus et les besoins de leurs habitants.

Mais l'observation année après année de ces indicateurs peut donner le sentiment que les efforts accomplis font peu bouger les choses : toujours deux fois plus de pauvres, deux fois plus de chômeurs, même si un peu moins de délinquance et de meilleurs résultats scolaires. C'est oublier que les quartiers sensibles connaissent une mobilité résidentielle importante et que, d'une année sur l'autre, on ne parle pas de la même population : plus d'un ménage sur trois habitant en Zus ne résidait pas dans le même logement cinq ans auparavant.

Le Panel politique de la ville mis en œuvre cette année nous permettra de suivre les trajectoires des familles ayant résidé en Zus en 2011. Nous suivrons pendant quatre années successives 1 750 ménages résidant initialement dans 40 Zus, et dont près de 500 ne résideront plus en Zus dans quatre ans. Au vu des taux de mobilité, on pourrait conclure que les Zus ne sont pas des ghettos. Mais la question de la « ghettoïsation », qui fait toujours débat, doit être

éclairée par l'observation de la diversité des Zus et de leurs habitants. Certains d'entre eux n'y sont-ils pas « assignés à résidence » ? Le Panel politique de la ville y contribuera.

Le Haut Conseil à l'intégration et la Halde ont souhaité que l'Onzus fasse place dans ses travaux respectivement à la situation des immigrés et des descendants d'immigrés et à la question des discriminations. L'article *Situation socio-économique des immigrés, intégration et discriminations* du rapport 2011 propose une exploitation de l'enquête Trajectoire et Origines, mise en œuvre par l'Ined et l'Insee en 2008 et 2009. Plus d'une personne sur deux résidant en Zus est immigrée ou descendante d'immigrés. La situation socio-économique de ces personnes est sensiblement plus difficile que celle du reste de la population, notamment en Zus : elles sont plus exposées au chômage, occupent plus souvent des emplois moins qualifiés et touchent des salaires moins élevés. Elles sont également moins mobiles. Ces constats invitent à croiser les politiques d'intégration individuelle et familiale avec les actions territoriales de la politique de la ville.

Comme en 2010, nous avons présenté en première partie du rapport l'évolution différenciée de la situation des territoires. Reposant sur l'observation des revenus, elle montre la diversité des situations des Zus qui s'inscrivent dans des contextes régionaux particuliers. Les écarts entre Zus sont parfois plus marqués que ceux enregistrés avec les autres quartiers des mêmes agglomérations. Malgré un accroissement des ressources en Zus, plus prononcé pour les Zus initialement les plus pauvres, la hiérarchie des Zus reste très stable entre 2002 et 2008 ; les Zus pauvres d'aujourd'hui étaient déjà les Zus pauvres d'hier. Néanmoins, la géographie prioritaire de la

politique de la ville ne pourra ignorer l'évolution du contexte. On ne peut ainsi imaginer que la politique de la ville dans les territoires concernés par le Grand Paris se déploie indépendamment de ce grand projet. L'information statistique consolidée depuis la création de l'Onzus permet désormais de réaliser cet exercice avant la négociation des contrats urbains de cohésion sociale en 2014.

Mais les travaux de l'Onzus laissent aussi sur leur faim tous ceux qui, au-delà de l'observation des quartiers, auraient souhaité pénétrer plus avant dans l'explication voire la prospective. Sans aller jusque-là, une réforme de l'Onzus, arrêtée au comité interministériel des villes du 18 février 2011, nous invite désormais à évaluer l'impact des politiques menées dans les quartiers de la politique de la ville.

Le décret n° 2011-628 du 1<sup>er</sup> juin 2011 a renforcé le Conseil d'orientation dans sa pluralité grâce à la nomination de nouveaux membres. Il a également décidé de doter l'Observatoire d'un Conseil scientifique. Celui-ci, sous la présidence d'Annie Fouquet, inspectrice générale des Affaires Sociales, apportera à l'Observatoire un soutien à l'amélioration de la connaissance des quartiers et à la qualité scientifique des études d'évaluation.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport 2011 de l'Onzus.

**Bernadette Malgorn**

Présidente du Conseil d'orientation  
de l'Observatoire national  
des zones urbaines sensibles

# Synthèse

## Une population en Zus qui diminue entre 1999 et 2006, mais au profil inchangé : plus jeune, moins diplômée, moins active

En 2006, 4,4 millions de personnes vivent en Zus, soit 7 % de la population française. La population des Zus métropolitaines a diminué de 2,3 % depuis 1999, soit -0,3 % en moyenne par an ; cette baisse est moins vive que sur la période précédente, à savoir -0,6 % par an entre 1990 et 1999. Toutefois les régions Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse ont vu leurs populations en Zus augmenter depuis 1999. Les caractéristiques des habitants des Zus ont peu évolué depuis 1999. Ils sont plus jeunes que dans les unités urbaines environnantes : près d'un habitant sur trois a moins de 20 ans en Zus contre près d'un sur quatre dans leurs agglomérations. La proportion d'étrangers y est plus élevée : 17,5 % des habitants de Zus sont étrangers (contre 8,2 % dans leurs agglomérations), dont près de la moitié originaires des pays du Maghreb, et 10,2 % sont Français par acquisition. Un quart des familles en Zus sont monoparentales, contre une sur six dans les unités urbaines abritant ces quartiers.

60 % des ménages des Zus sont locataires en HLM, contre 21 % dans leurs agglomérations. Les grands logements sont plus rares qu'ailleurs, alors que les familles nombreuses y sont plus fréquentes.

Un tiers des habitants des Zus ne résidaient pas dans leur logement actuel cinq ans auparavant. Entre 1999 et 2006, la part des ménages ayant emménagé dans un nouveau logement en Zus lors des cinq années précédentes a toutefois diminué plus vite que dans les unités urbaines englobantes. Enfin, ces quartiers présentent un déficit persistant de formation et d'activité. La moitié des habitants des Zus ne dispose d'aucun diplôme supérieur au brevet des collèges, contre un tiers dans les unités urbaines englobantes. Le taux d'activité des 15-64 ans en Zus (66 %) est inférieur de 5 points à celui observé dans les unités urbaines englobantes (71 %) ; les écarts les plus marqués entre les Zus et leurs agglomérations se situent chez les femmes (taux d'activité de 59 % en Zus contre 66 % dans leurs unités urbaines).

## Immigrés et descendants d'immigrés en Zus : entre intégration et sentiment de rejet

D'après l'enquête Trajectoires et Origines, les immigrés, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance, et les descendants d'immigrés, c'est-à-dire les personnes dont au moins un des parents est immigré, représentent plus de la moitié des personnes âgées de 18 à 50 ans<sup>1</sup> vivant en Zus. Dans les Zus de l'agglomération parisienne, ils représentent même 64 % de la population âgée de 18 à 50 ans. Les descendants d'immigrés vivent donc en Zus deux fois plus souvent que l'ensemble de la population, et les immigrés près de trois fois plus souvent.

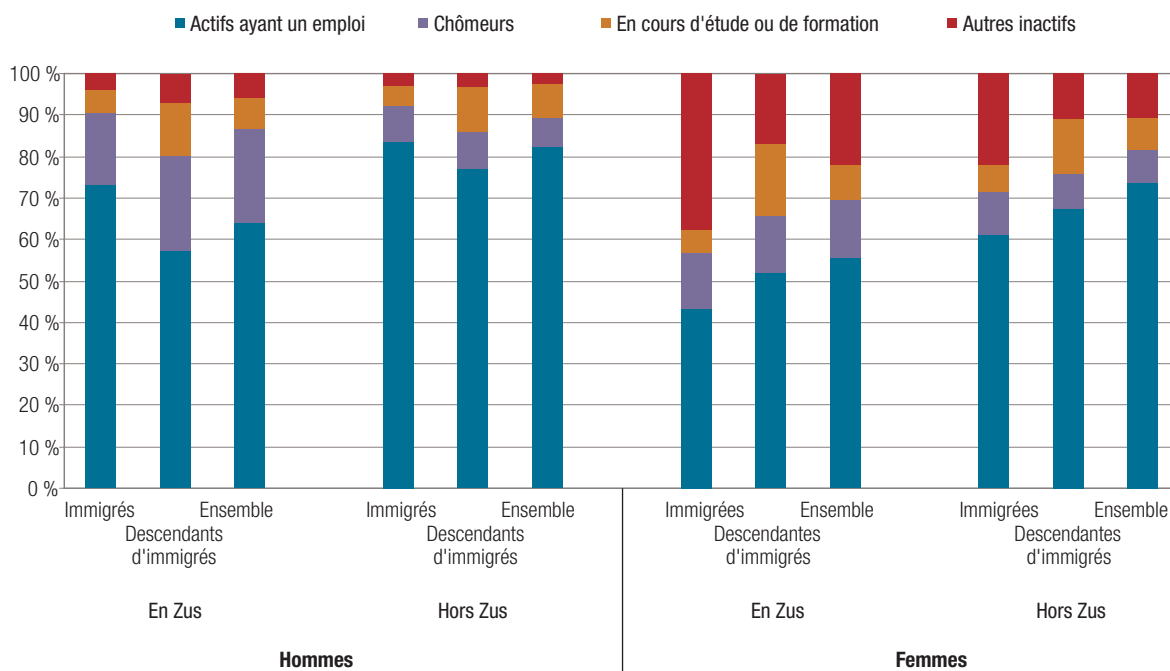
Alors que les immigrés sont en moyenne plus âgés que le reste de la population, les descendants d'immigrés se distinguent par une part très importante de personnes âgées de moins de 30 ans. En conséquence, la proportion d'étudiants est plus importante chez les descendants d'immigrés que dans l'ensemble de la population. Ceci se traduit par un taux d'activité plus faible chez les hommes descendants d'immigrés.

Si l'inactivité est par contre aussi fréquente chez les immigrées que chez les descendantes d'immigrés, elle est de nature différente. L'inactivité des immigrées correspond à des situations de retrait du marché du travail, en particulier en Zus, alors que celle des descendantes d'immigrées est due plutôt à une proportion importante d'étudiantes.

Le taux de chômage des immigrés et des descendants d'immigrés est globalement plus élevé que celui du reste de la population. Immigrés et descendants d'immigrés sont par ailleurs plus souvent au chômage lorsqu'ils vivent en Zus que lorsqu'ils vivent hors Zus. Lorsqu'ils sont en emploi, les immigrés et les descendants d'immigrés touchent en outre des salaires en moyenne moins élevés. En Zus, notamment, les salaires des immigrés sont plus concentrés autour du Smic que ceux de l'ensemble de la population. Le type d'emploi occupé par les immigrés et les descendants d'immigrés diffère également de celui du reste de la population : aussi bien pour les hommes que pour les femmes, ils sont

1 L'enquête Trajectoires et Origines, réalisée par l'Ined et l'Insee en 2008 et 2009, ne prévoyait d'interroger, pour les descendants d'immigrés, que des personnes âgées de 18 à 50 ans. Les statistiques présentées ici concernent donc uniquement cette tranche d'âge.

## Statut d'activité en fonction du lien à la migration, du lieu de résidence et du sexe



Source : enquête Trajectoires et Origines, 2008 – Ined, Insee.  
 Champ : population âgée de 18 à 50 ans vivant en France métropolitaine.

plus souvent ouvriers et moins souvent cadres que les autres, en ZUS comme en dehors des ZUS.

Les immigrés se déclarent moins souvent en bonne ou très bonne santé que le reste de la population, mais les différences s'atténuent en ZUS. Malgré cet état de santé déclaré plus mauvais, ils vont moins souvent voir un médecin, ce qui semble lié à un renoncement plus fréquent aux soins en raison de leur coût.

Enfin, les immigrés et descendants d'immigrés sont moins souvent propriétaires et plus souvent locataires de leur logement hors ZUS, mais ils occupent globalement le même type de logement que le reste de la population en ZUS.

Plus de 97 % des descendants d'immigrés ont la nationalité française, que ce soit en ZUS ou hors ZUS. Près d'un immigré sur quatre a acquis la nationalité française. Ce taux dépasse 80 % pour les immigrés originaires du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

Deux tiers des descendants d'immigrés et un tiers des immigrés ont un conjoint qui est lui-même immigré ou descendant d'immigré. Cette proportion est plus importante dans les ZUS qu'en dehors des ZUS, mais ne témoigne pas nécessairement d'une tendance plus marquée à l'endogamie<sup>1</sup> : la situation matrimoniale avant la migration joue un rôle important, de même que la propension plus importante à choisir son conjoint au sein de son propre milieu social.

Même lorsqu'ils vivent en dehors d'une ZUS, les immigrés et les descendants d'immigrés déclarent pour

plus d'un tiers d'entre eux vivre dans un quartier où plus de la moitié des habitants est d'origine immigrée. Les immigrés et descendants d'immigrés déclarent par ailleurs plus souvent que le reste de la population, qu'au moins la moitié de leurs collègues de travail sont d'origine immigrée, notamment en ZUS.

Environ 20 % des immigrés et des descendants immigrés pensent avoir été victimes de traitements inégaux ou de discriminations en raison de leur couleur de peau, de leur nationalité ou de leur origine. Cette proportion est proche en ZUS et hors ZUS.

Seulement 3 % des personnes vivant en ZUS pensent avoir été discriminées en raison de l'endroit où elles vivent. Cette proportion est cependant trois fois plus importante que pour les personnes vivant en dehors des ZUS. Il apparaît que le ressenti de discriminations en raison du quartier où l'on vit va souvent de pair avec celui de discriminations en raison de l'origine ou de la couleur de peau : ainsi, les personnes estimant avoir été victimes de discriminations raciales pensent 17 fois plus souvent que les autres avoir également été victimes de discriminations territoriales.

Alors que, en ZUS comme hors ZUS, près de neuf descendants d'immigrés sur dix se déclarent d'accord avec la proposition « je me sens Français », seulement 57 % d'entre eux en ZUS et 79 % hors ZUS se déclarent d'accord avec la proposition « on me voit comme un Français ». Ce sentiment de rejet est fortement corrélé au sentiment de discrimination.

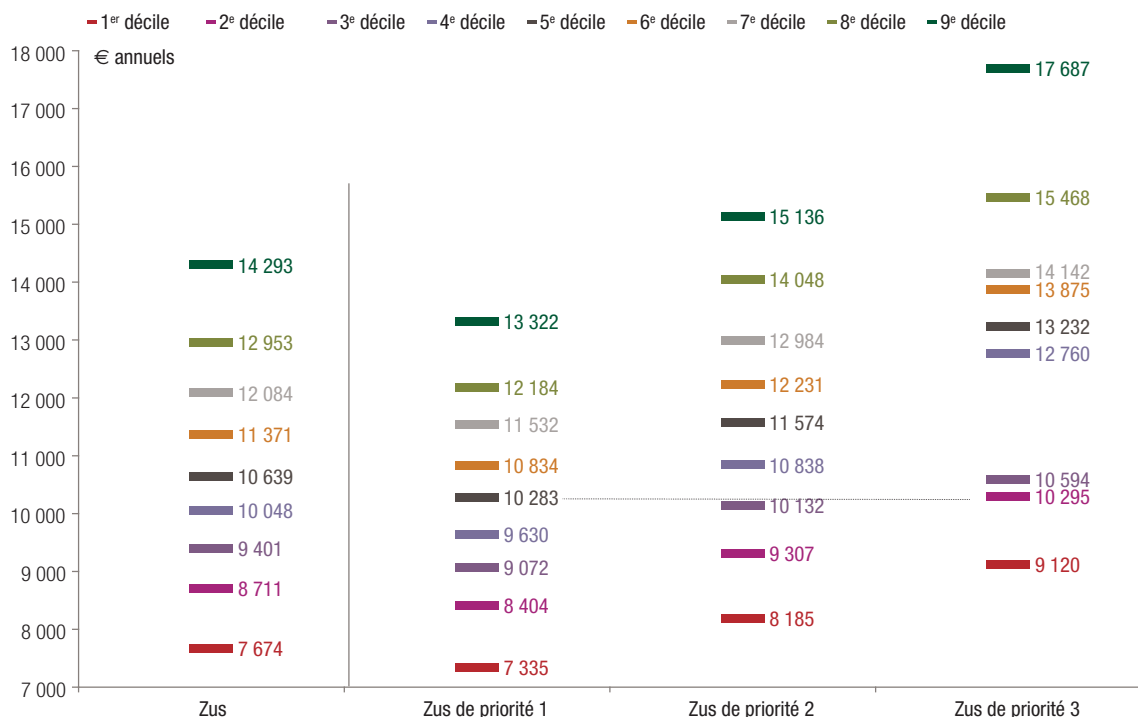
<sup>1</sup> L'endogamie désigne ici le fait de se marier avec quelqu'un de la même origine géographique que soi.

## Revenus et pauvreté : des revenus fiscaux plus faibles en Zus et, donc, une dépendance plus grande aux prestations sociales

En 2008, le revenu fiscal moyen par unité de consommation<sup>1</sup> de la population des Zus s'élève à 12 615 € annuels, soit 56 % seulement de celui de leur unité urbaine. La population des Zus les plus prioritaires (Zus de priorité 1 au sein des Cucs, Zus support d'une ZRU ou d'une ZFU) est particulière-

ment défavorisée. Plus généralement, en 2008, les disparités de revenu entre les Zus sont importantes : par exemple, les 10 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian inférieur à 7 674 € par unité de consommation, tandis que dans les 10 % des Zus les plus aisées, il est supérieur à 14 293 €.

### Distribution des Zus selon leur revenu fiscal médian par unité de consommation (€) en 2008



Source : Revenus fiscaux localisés 2008 (Insee-DGFIP) pour la France métropolitaine.

Lection : en 2008, les 30 % des Zus les plus modestes ont un revenu médian annuel par unité de consommation inférieur à 9 401 € (3<sup>e</sup> décile) ; dans les 30 % des Zus les plus aisées, ce revenu médian est supérieur à 12 084 € (7<sup>e</sup> décile).

Les habitants des Zus se caractérisent par une plus grande pauvreté. En 2009, la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (954 € mensuels) y est de 32,4 %, un taux 2,7 fois plus élevé que celui de leur agglomération. Le concept de « pauvreté » prend en compte, au delà du seul revenu fiscal, les effets redistributifs des impôts et des prestations sociales. Au delà de la pauvreté au sens monétaire, on peut également s'intéresser aux bénéficiaires des dispositifs soumis à conditions de ressources. Ces derniers sont en effet surreprésentés dans ces quartiers. En Zus, en 2010, la CMUC bénéficie à un assuré (ou ayant droit) sur cinq, soit 2,4 fois plus que dans les unités urbaines abritant ces Zus. Parmi les allocataires des Caf résidant en Zus en 2010, 30 % bénéficient du RSA et 74 % perçoivent une aide au logement (contre 19 % et 61 % respectivement de ceux résidant dans les agglomérations abritant des Zus) ; pour 22 % d'entre eux, les ressources sont constituées intégra-

lement de prestations versées par les Caf (le même chiffre étant de 15 % dans les agglomérations abritant les Zus). En outre, les allocataires des Caf à « bas revenus » en Zus dépendent plus qu'ailleurs des prestations Caf dans la constitution de leurs ressources. La pauvreté touche aussi particulièrement les jeunes dans ces quartiers : en 2010, un tiers des moins de 18 ans y est couvert par la CMUC, contre un sur six dans leurs unités urbaines environnantes. Les disparités entre Zus sont importantes en termes de pauvreté. Les Zus de priorité 1 au sein des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) présentent le profil le plus défavorable, quels que soient les indicateurs retenus. Par exemple, en 2010, la part des allocataires du RSA varie du simple au double entre les 10 % des Zus les moins couvertes (part de bénéficiaires du RSA inférieure à 20,2 %) et les 10 % de Zus les mieux couvertes (part de bénéficiaires du RSA supérieure à 39,9 %).

<sup>1</sup> Le revenu fiscal par unité de consommation rend compte des ressources de chacun des membres d'un ménage, avant déduction des éventuels impôts payés mais également avant versement des prestations sociales. Il est calculé en divisant le revenu imposable (somme des différents revenus du travail, de remplacement (chômage, maladie, retraite) ou du patrimoine) par le nombre d'unités de consommation de ce ménage. Les unités de consommation sont une échelle d'équivalence qui permet de comparer les ressources des membres de ménages de tailles différentes : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage ; 0,5 unité de consommation pour les autres adultes et enfants de plus de 14 ans ; 0,3 unité de consommation pour les enfants de moins de 14 ans.

## Des écarts de ressources entre Zus prononcés et persistants entre 2002 et 2008

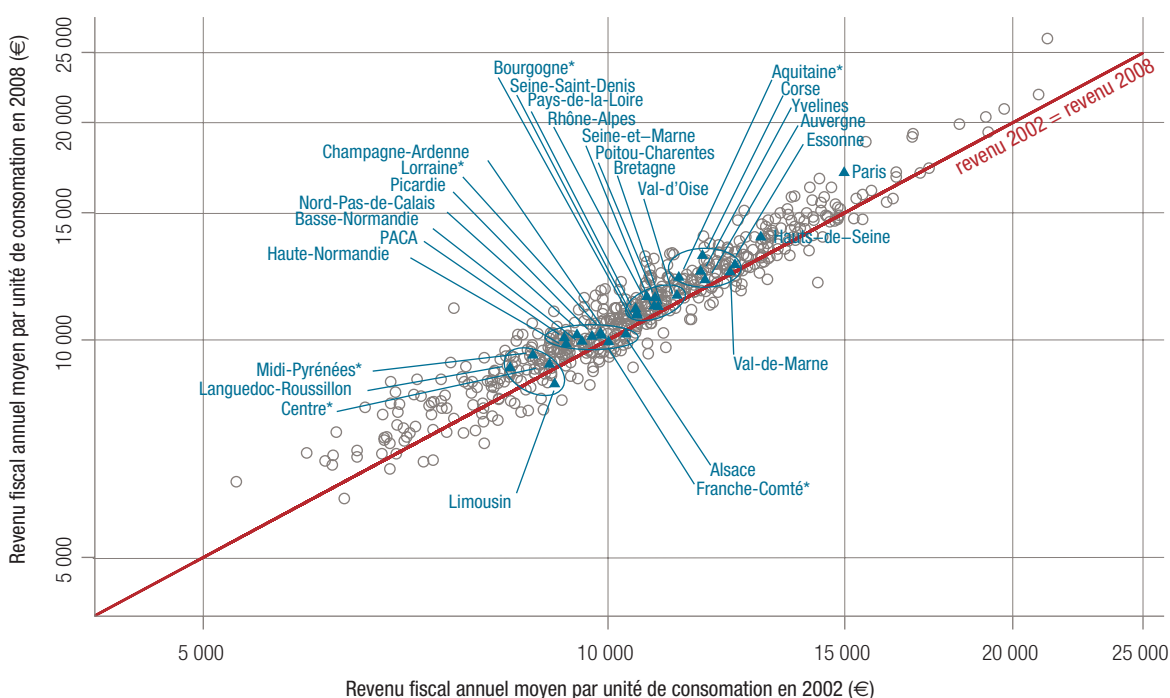
En 2008, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des habitants des 50 zones urbaines sensibles (Zus) avec le plus faible niveau de ressources est de 7 500 € annuels. À l'inverse, dans les 50 Zus au niveau de ressources le plus élevé, ce même revenu, à 17 000 € annuels, est plus de deux fois supérieur. Les Zus avec le plus faible niveau de ressources sont également celles qui enregistrent les écarts à leur unité urbaine de référence les plus importants. En outre, les écarts entre Zus sont parfois plus marqués que ceux existant avec les quartiers des mêmes agglomérations.

Les différences de ressources entre Zus s'expliquent d'abord par des différences de revenus du travail de leurs résidents et, donc, par des différences d'inser-

tion sur le marché de l'emploi. Le revenu fiscal moyen par unité de consommation est ensuite fortement influencé par la structure démographique du quartier, et plus spécifiquement par la part de la population jeune. En effet, par construction, à revenu fiscal donné, le revenu fiscal par unité de consommation des membres d'un ménage est d'autant plus faible que le nombre d'enfants à charge est important.

Entre 2002 et 2008, les ressources des Zus ont crû, en termes réels, de 5 % en moyenne, avec un gain plus prononcé pour les Zus aux ressources initialement les plus faibles. Cependant, la hiérarchie des Zus en termes de ressources reste relativement stable sur la période 2002-2008, les Zus pauvres d'aujourd'hui étaient déjà les Zus pauvres d'hier.

### Revenu fiscal moyen par unité de consommation : comparaison 2002-2008 – Approche par région



Source : Revenus fiscaux localisés – 2002 et 2008 – Insee.  
Champ : 535 Zus métropolitaines.

Par ailleurs, cette augmentation des ressources n'a pas suffi à réduire l'écart que ces quartiers enregistrent avec le reste de leurs unités urbaines, puisque pour une majorité d'entre eux cet écart a légèrement augmenté. Enfin, le revenu fiscal moyen d'une Zus ne rend pas compte des inégalités qui peuvent exister entre les résidents de cette Zus. Les inégalités de ressources entre résidents d'une même Zus sont d'autant plus prononcées que la Zus présente un faible niveau de ressources. Les inégalités entre habitants tendent à se réduire dans le temps quand les ressources des Zus augmentent, et inversement à s'accroître quand ces

ressources diminuent. Plus précisément, lorsqu'une Zus connaît une réduction de ses ressources, c'est d'abord le fait d'un appauvrissement plus prononcé des populations les plus fragiles.

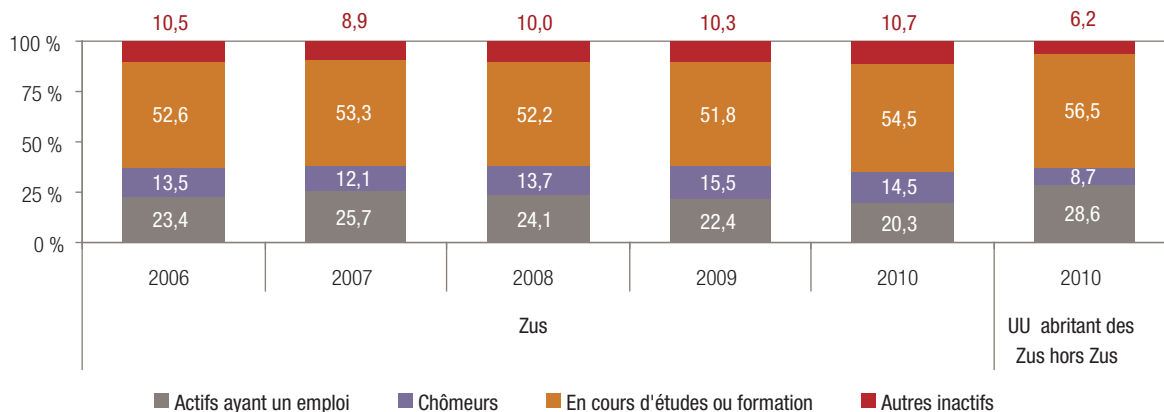
Il convient de rappeler que l'accroissement ou la réduction des ressources d'une Zus ne correspond pas seulement à l'accroissement ou à la diminution des ressources de ses résidents. Ces dynamiques territoriales se jouent également en fonction des mobilités entrantes et sortantes. Il n'est donc pas possible de tirer de cette analyse des conclusions concernant les trajectoires individuelles.

## Emploi en Zus : en 2010, l'inactivité augmente chez les jeunes et les femmes ainsi que le chômage des hommes

L'année 2010 voit en Zus une diminution de la part des actifs occupés (52,7 % soit une baisse de 2,6 points) qui s'accompagne de l'augmentation à la fois de la part des inactifs (+ 1,4 point à 33,4 %) et de celle des chômeurs (+ 1,2 point à 13,9 %). La

progression de l'inactivité se manifeste, en 2010, par un accroissement de la part des jeunes en études ou en formation (+ 2,7 points à 54,5 %), ces derniers retardant ainsi leur entrée dans la vie active.

### Statut d'activité des résidents vivant en Zus (de 2006 à 2010) et dans les unités urbaines environnantes en 2010, chez les 15-24 ans (%)



Source : enquête Emploi en continu de l'Insee.

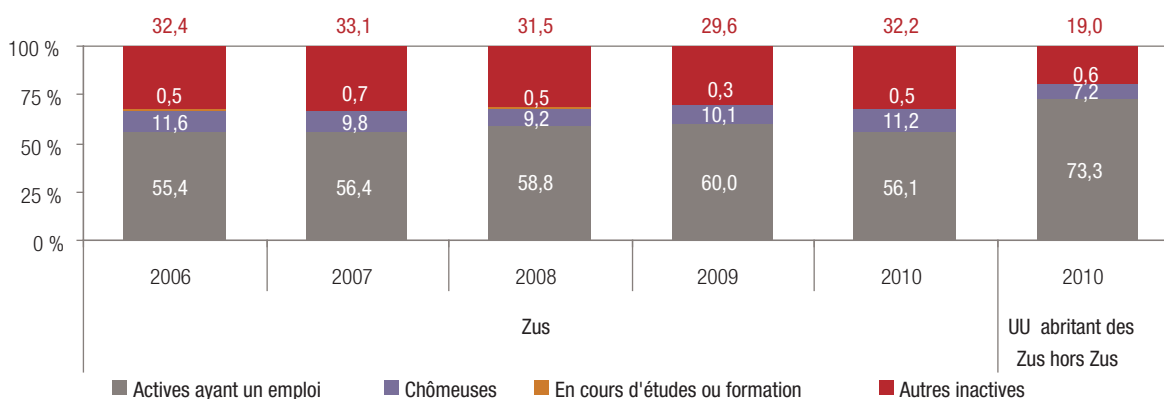
Champ : actifs de 15 à 59 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes, années 2003 à 2010.

Lecture : les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

L'augmentation du non emploi chez les 25-59 ans résidant en Zus se manifeste de manière différente selon le sexe. On constate une augmentation de la part des chômeurs chez les hommes (+ 3,0 points

à 16,6 %) tandis que, chez les femmes, c'est plutôt une hausse de l'inactivité qui prédomine. Près d'une femme âgée de 25 à 59 ans sur trois est, en 2010 en Zus, inactive (+ 2,8 points par rapport à 2009).

### Statut d'activité des femmes de 25 à 59 ans vivant en Zus (de 2006 à 2010) et dans les unités urbaines environnantes en 2010 (%)



Source : enquête Emploi en continu de l'Insee.

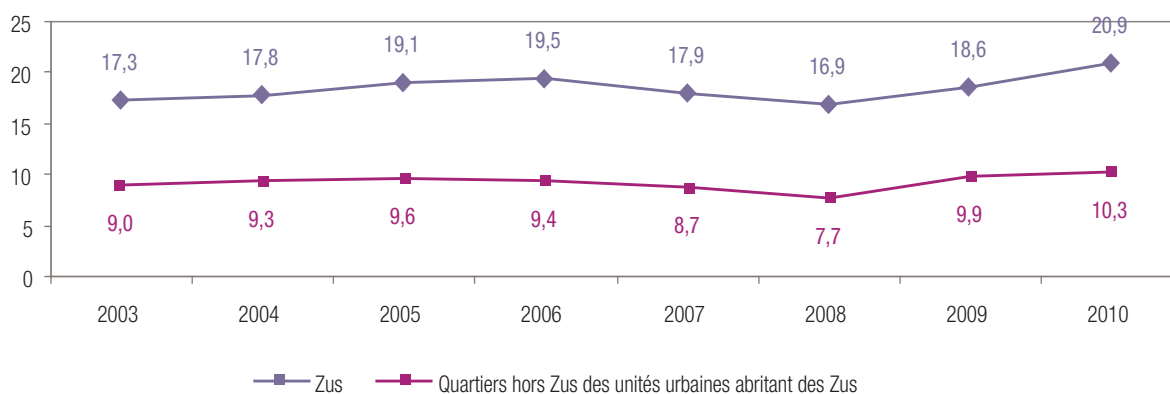
Champ : actifs de 15 à 59 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes, années 2003 à 2010.

Lecture : les initiales « UU » signifient « unité urbaine ».

En 2010, le taux de chômage dans les Zus, progresse de 2,3 points par rapport à 2009 et atteint 20,9%. Plus d'un actif de 15 à 59 ans sur cinq est ainsi au chômage en Zus en 2010 : le niveau le plus élevé depuis 2003. L'écart avec les unités urbaines environnantes (+ 10,6 points) est également le plus élevé depuis 2003. L'augmentation du chômage est plus sensible chez les 25-49 ans : la part du chômage passe ainsi de 13,1% à 16,3% en 2010 alors que la part des actifs occupés baisse dans les mêmes proportions (68,3% à 65,2%). De fait, le taux de chômage de cette classe d'âge progresse de près de 4,0 points et atteint en 2010 un actif sur

cinq. L'augmentation globale des taux de chômage est donc essentiellement le fait des 25-49 ans qui subissent désormais les effets de la crise économique. En dehors des jeunes, les taux de chômage sont en moyenne les plus élevés pour les personnes ayant les plus faibles niveaux de qualification (24,4% de chômage chez les personnes d'un niveau d'études inférieur au BEP/CAP) et les populations immigrées d'origine non-européenne (26,7%). Ce sont également des catégories de personnes où les taux de chômage progressent le plus en Zus entre 2009 et 2010.

**Taux de chômage parmi les actifs de 15 à 59 ans selon le lieu de résidence, de 2003 à 2010 (%)**



Source : enquête Emploi en continu de l'Insee.

Champ : actifs de 15 à 59 ans en Zus métropolitaines ou unités urbaines environnantes, années 2003 à 2010.

Lorsqu'ils sont en emploi, les résidents de Zus ont des profils et des conditions de travail sensiblement différents de ceux des résidents des quartiers environnants. On compte ainsi moins d'indépendants et de professions libérales en Zus (5,8% des actifs occupés de 25 à 59 ans contre 9,2% dans les unités urbaines englobantes). De plus, les contrats y sont plus souvent précaires (81,7% de CDI contre 88,1% en unités urbaines environnantes). Du fait de

niveaux de qualifications en moyenne moins élevés, les niveaux de responsabilité des postes occupés le sont également moins. C'est en partie également pour cette raison que les niveaux de rémunérations sont en moyenne 22% plus faibles en Zus (1 537 € mensuels contre 1 961 € en unités urbaines environnantes). Mais la progression depuis 2006 est plus sensible en Zus.

### À profil équivalent, les résidents des Zus bénéficient plus fréquemment de contrats aidés dans le secteur non marchand que les habitants des autres quartiers

En 2010, 52 000 résidents en Zus ont été embauchés en CUI (contrat unique d'insertion) : ils représentent 10,7% du total des entrants en CUI. Par ailleurs, autre spécificité, les résidents des Zus embauchés en CUI occupent plus souvent des emplois manuels et dans des secteurs moins valorisés qu'en dehors de ces quartiers. Ils signent plus souvent des contrats précaires et d'une durée plus

courte. La prise en compte des spécificités socio-économiques des demandeurs d'emploi en Zus montre que, à caractéristiques socio-démographiques identiques, les demandeurs d'emploi des Zus ont un accès aux contrats aidés du secteur non marchand plus élevé qu'en unités urbaines englobantes tandis que l'accès aux contrats du secteur marchand est légèrement plus faible.

## Activité économique : le dispositif ZFU s'essouffle, sauf pour la 2<sup>e</sup> génération

On comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 61 568 établissements en activité dans les ZFU. Au cours de cette année 2010, 15 573 établissements se sont installés, portant le taux d'installation à 25,3 %. Ce taux d'installation, tout en restant supérieur à celui des unités urbaines environnantes (autour de 22,0 %), marque le pas en 2010 et varie sensiblement selon les générations de ZFU. Les ZFU de 2<sup>e</sup> génération obtiennent en moyenne des taux d'installation supérieurs à celles de 1<sup>re</sup> et de 3<sup>e</sup> génération (29,1 % contre respectivement 22,9 % et 23,7 %). Les ZFU de 1<sup>re</sup> génération sont pénalisées par leur ancienneté (essoufflement du dispositif, difficultés à trouver des locaux...), celles de 3<sup>e</sup> par leurs tailles en moyenne plus petites. Quelle que soit la génération considérée, le dispositif a souffert de l'incertitude liée à sa pérennité et de mesures le rendant moins attractif

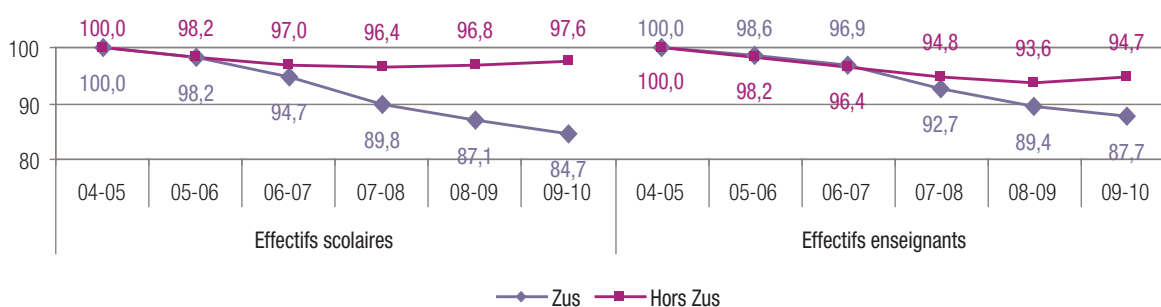
que par le passé (révision 2009 du système d'exonérations, suppression de la taxe professionnelle...). En 2010, la part des installations sous le régime de l'auto-entrepreneur (36,7 % des installations en ZFU) progresse encore. Les caractéristiques de main d'œuvre en ZFU directement disponible expliquent en partie que les établissements ayant une activité dans le secteur des travaux de construction spécialisés soient surreprésentés en ZFU. Par ailleurs, la survie des établissements en ZFU de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> génération est plus faible qu'en unité urbaine de référence et ce sont notamment les établissements dans le secteur de la construction qui la tirent vers le bas. Enfin, comme en 2009, les ZRU continuent à afficher des taux d'installation toujours supérieurs aux Zus (29,4 % contre 24,8 %) mais également aux ZFU (25,3 %).

## Éducation : un rapport du nombre d'élèves par enseignant toujours plus favorable dans les établissements en Zus qu'ailleurs

En cinq ans, le nombre d'établissements situés en Zus (688 collèges ou lycées) a reculé de 2,8 %, celui d'élèves scolarisés dans un établissement du secondaire en Zus (381 103 en début d'année 2009-2010) est en recul de 12,2 %. La plus nette baisse concerne le nombre de collégiens en Zus (221 684) qui voient leur nombre baisser de 15,3 % en cinq ans. Les effectifs en lycées professionnels (41 279) et surtout en lycées généraux ou technologiques (118 140) subissent une baisse en cinq ans moins importante (respectivement - 11,4 % et - 6,1 %). De fait, le nombre d'enseignants au collège décroît également en Zus et de manière continue (- 12,3 % en cinq ans à 16 758 enseignants). Dans le même temps, les effectifs scolaires en dehors des Zus, après une diminution entre 2003 et 2007, amorcent une augmentation à partir de la rentrée scolaire 2008-2009. Les effectifs enseignants, en répercus-

sion, augmentent un an plus tard. C'est en particulier le cas en collèges. Pour autant, la baisse du nombre d'élèves sur cinq ans est, en Zus, relativement plus importante que celles des enseignants, ce qui n'est pas le cas en dehors des Zus. Le nombre d'élèves par enseignant tend, en conséquence, à diminuer dans les collèges en Zus depuis cinq ans alors qu'en dehors des Zus, hormis l'année scolaire 2009-2010, il n'a cessé d'augmenter. Il reste ainsi plus bas dans les collèges en Zus (13,2) qu'en dehors des Zus (14,7). Ces différences illustrent les moyens supplémentaires alloués aux collèges en Zus (dotation horaire supérieure, nombre d'élèves par structure pédagogique inférieur) dans le cadre de l'éducation prioritaire (réseau ECLAIR), la population scolaire à l'entrée du collège étant en moyenne plus souvent issue de classes sociales défavorisées qu'en dehors de ces quartiers.

Évolution en indice du nombre d'élèves et d'enseignants en collèges entre 2004-2005 et 2009-2010 selon le lieu de scolarisation (base 100 : année scolaire 2004-2005)



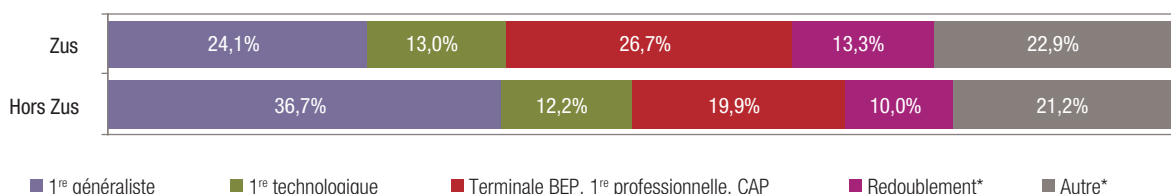
Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.  
Champ : établissements publics, France métropolitaine et Dom.

## En Zus, des élèves plus souvent orientés vers des filières technologiques ou professionnelles qu'en dehors de ces quartiers

Les élèves issus d'un collège en Zus, sont deux ans plus tard, nettement plus souvent dans une filière professionnelle que s'ils proviennent d'un collège en dehors de ces quartiers (26,7 % contre 19,9 %). A

*contrario*, l'orientation vers une filière générale (1<sup>re</sup> L, ES ou S) est, pour les lycéens originaires d'un collège en Zus beaucoup moins fréquente (24,1 % contre 36,7 %), en particulier pour la filière scientifique.

### Devenir scolaire des élèves de 3<sup>e</sup> deux ans après, au cours de l'année scolaire 2009-2010



\*non disponibles pour les redoublements en filières générales ou technologiques – estimations réalisées à partir des résultats de l'année scolaire 2008-2009. Les « autres » situations comprennent des sorties du système éducatif, mais aussi des entrées dans les lycées agricoles et en apprentissage.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : établissements publics, France métropolitaine et Dom.

En termes de réussite scolaire, la proportion d'élèves issus d'un collège en Zus obtenant leur diplôme national du brevet augmente lors de la session 2010 : le taux brut de réussite atteint 74,1 %, soit un écart de 11 points avec les collèges en dehors des Zus. La réussite aux bacs généraux, dans la lignée des résultats nationaux, diminue en 2010 en Zus. En

revanche, les taux de réussite aux filières technologiques ou professionnelles se maintiennent ou progressent. Les écarts avec la moyenne nationale ont ainsi tendance à augmenter dans les filières générales et à diminuer dans les filières professionnelles. Dans les filières technologiques, les évolutions sont plus contrastées d'un bac à l'autre.

## Baisse de la délinquance en Zus en 2010 : les atteintes aux biens diminuent et les atteintes aux personnes progressent légèrement

En 2010, le taux de délinquance constatée en Zus s'élève en moyenne à 49,7 faits pour 1 000 habitants contre 53,7 pour 1 000 habitants des circonscriptions de sécurité publique (CSP) dont dépendent ces quartiers.

En Zus, le taux d'atteintes aux biens reste inférieur de plus de 10 % à celui de leurs circonscriptions, tandis que le taux d'atteintes aux personnes y est supérieur de près de 6 %.

### Les faits constatés en Zus et dans leurs circonscriptions

|                         | Zus 2010        | CSP 2010        | Évolution 2009-2010 (%) |      | Évolution 2005-2010 (%) |       |
|-------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------|------|-------------------------|-------|
|                         | Faits/1 000 hab | Faits/1 000 hab | Zus                     | CSP  | Zus                     | CSP   |
| Atteintes aux biens     | 40,4            | 45,1            | -6,8                    | -2,5 | -20,9                   | -21,2 |
| Atteintes aux personnes | 13,1            | 12,4            | 0,9                     | 3,3  | 8,0                     | 11,9  |
| Total 28 index          | 49,8            | 53,7            | -5,7                    | -2,0 | -16,3                   | -16,7 |

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Préfecture de police de Paris.

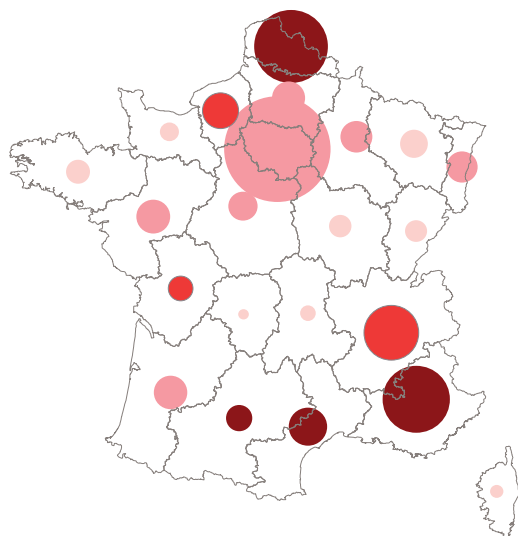
Champ : 679 Zus de France métropolitaine et des Dom (y compris celles de Paris) et leurs 264 circonscriptions.

Selon les régions, en 2010, le taux de faits constatés varie d'un taux moyen de 21,4 pour 1 000 habitants dans les Zus d'Auvergne à 68,5 pour 1 000 pour celles du Nord-Pas-de-Calais.

Outre le Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur

présentent les taux d'atteintes aux biens les plus élevés. Les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées se distinguent également par les taux d'atteintes aux personnes les plus importants constatés en Zus.

## Délinquance enregistrée (28 index) en Zus par région en 2010



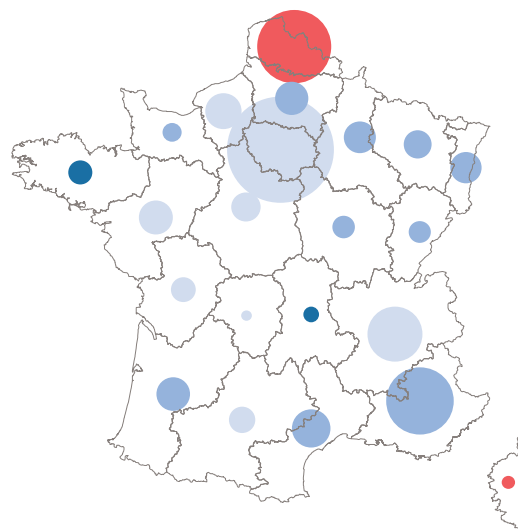
Zones urbaines sensibles (Zus)  
Faits constatés pour 1000 habitants

- 60 et plus
- 50 à 60
- 40 à 50
- moins de 40

Nombre de faits constatés  
en Zus en 2010



Moyenne des Zus France entière :  
49,75 faits pour 1000 habitants



Zus et circonscriptions de sécurité publique (CSP)  
Rapport des faits constatés pour 1000 habitants

- 1,00 et plus
- 0,87 à 1,00
- 0,74 à 0,87
- moins de 0,74

Nombre de faits constatés  
en Zus en 2010



Taux moyen France entière  
Zus/CSP : 0,93

Source : ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales ; Direction générale de la police nationale, Préfecture de police de Paris.

En un an, la délinquance en Zus a diminué de 5,7 % alors qu'elle recule de 2 % uniquement dans leur CSP. De 2009 à 2010, la quasi totalité des faits d'atteintes aux biens a ainsi diminué en Zus, à l'exception des vols violents sans arme dont la hausse sensible (+6,6 %) est cependant plus faible que celle des circonscriptions de ces quartiers (+10,1 %).

Dans le même temps, les atteintes aux personnes progressaient plus modérément en Zus (+0,9 %) que dans leurs circonscriptions (+3,3 %).

Entre 2005 et 2010, le taux de délinquance en Zus a diminué de 16 % : les atteintes aux biens régressent de 21 % alors que les atteintes aux personnes progressent de 8 %.

## En Zus, un sentiment d'insécurité en recul, mais qui reste toujours plus fréquent qu'ailleurs

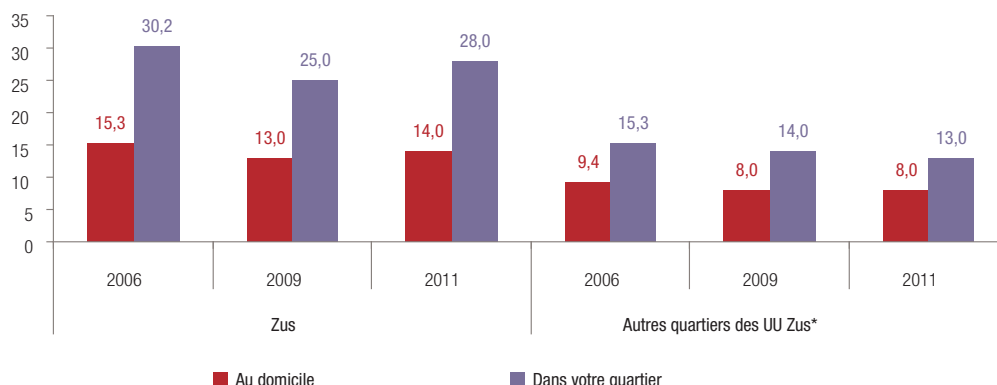
Selon l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* de janvier 2011, la préoccupation des habitants des Zus en matière de délinquance et d'incivilité est prédominante : un quart des personnes interrogées en Zus considère que c'est le problème le plus important, bien avant la mauvaise image de leur quartier. Dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, les dangers de la circulation sont le problème majeur évoqué par un habitant sur cinq, bien avant la délinquance et la mauvaise image du quartier.

Pour les habitants des Zus, l'insécurité est ressentie plus souvent dans le quartier que dans le domicile : 28 % des habitants des Zus déclarent en janvier 2011

se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier, contre 14 % à leur domicile, alors que pour les autres habitants des mêmes agglomérations ces proportions sont respectivement de 13 % et 8 %.

En Zus, les habitants ne sont pourtant pas plus souvent victimes d'actes de délinquance que dans les autres quartiers, mais, quand ils le sont, ces agressions se déroulent plus souvent dans leur quartier. De plus, les habitants des Zus sont deux fois plus nombreux qu'ailleurs à être témoins d'actes de délinquance ou à constater des destructions ou des dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier.

## Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile, dans votre quartier ? (%)



\*UU Zus : unités urbaines ayant au moins une Zus.

Source : Insee, enquêtes PCV – « Cadre de vie et sécurité », janvier 2006, enquêtes « Cadre de vie et sécurité », janvier 2007 à janvier 2011.

Champ : population de 14 ans ou plus.

Lecture : en janvier 2011, 14 % des habitants des Zus déclaraient se sentir en insécurité à leur domicile souvent ou de temps en temps, et également 8 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations.

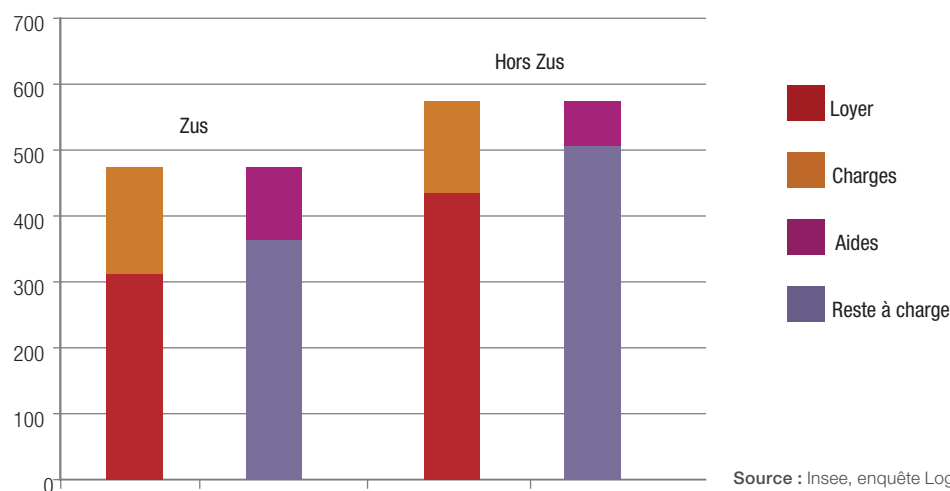
## Logement en Zus : un coût du logement moins élevé mais des ménages moins satisfaits qu'ailleurs de leurs conditions de logement

En 2006<sup>1</sup>, selon l'enquête Logement de l'Insee, plus d'un ménage sur quatre habitant en Zus est un ménage pauvre<sup>2</sup>, avec un revenu avant impôt de moins de 679 € par mois et par unité de consommation (UC), et près d'un ménage sur deux est un ménage à bas revenus, avec un revenu mensuel moyen par UC de moins de 913 €. Ces proportions sont deux fois plus importantes que dans le reste des unités urbaines comprenant une Zus.

La concentration en Zus de logements sociaux, qui jouent un rôle prépondérant dans le logement des ménages à bas revenus, explique en partie le phéno-

mène. En Zus, plus de trois ménages sur cinq sont hébergés dans le parc social, contre moins de un sur cinq en dehors. En Zus, un ménage sur cinq est propriétaire ou accédant, alors que c'est le cas d'un ménage sur deux dans le reste des unités urbaines abritant des Zus. La place plus importante du parc locatif social en Zus ne suffit pas à expliquer cette plus forte présence de ménages pauvres : au sein même du parc locatif social, la part des ménages pauvres est plus importante en Zus que dans le reste des unités urbaines comprenant une Zus.

### Le coût du logement en 2006 (en € / mois)



Source : Insee, enquête Logement 2006.

<sup>1</sup> Les chiffres présentés et commentés ici résultent de l'enquête logement 2006 de l'Insee. Ils ne prennent donc pas en compte les effets de la rénovation urbaine.

<sup>2</sup> Dans le cadre de cette étude, les ménages pauvres sont définis comme étant ceux dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu par UC médian, soit 679 € par UC et par mois. Les ménages à bas revenus sont définis comme les 25 % de ménages ayant les revenus déclarés par unité de consommation (UC) les plus faibles, soit, en 2006, moins de 913 € par UC et par mois. Les ménages gagnant 679 et 913 € par UC forment donc le reste des ménages à bas revenus.

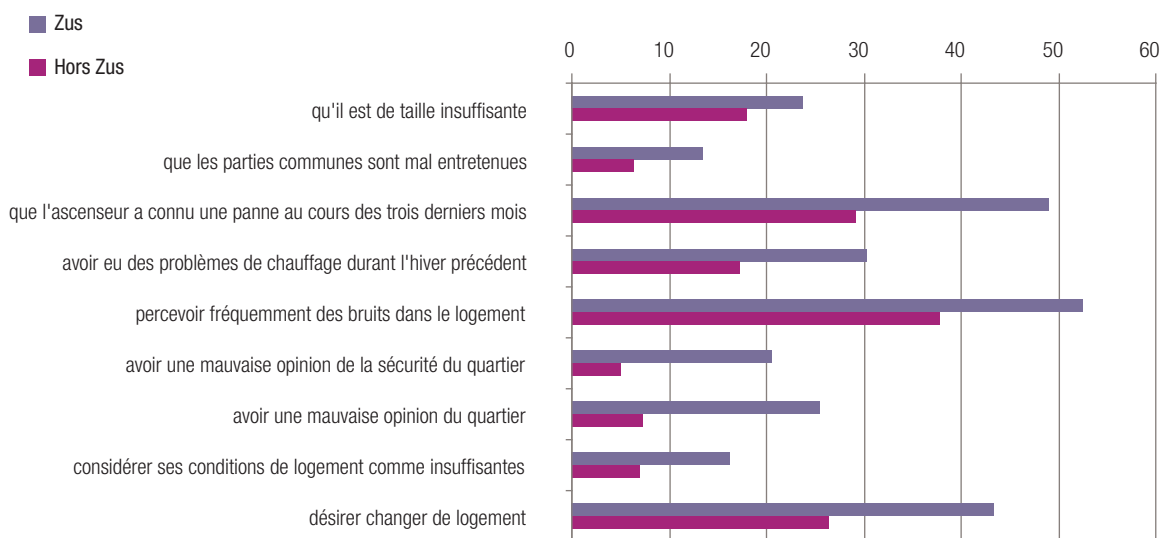
En 2006, les loyers sont en moyenne plus faibles en Zus que dans le reste des unités urbaines comprenant une Zus, dans le parc locatif social comme dans le parc privé. Par contre les charges y sont plus importantes, plus particulièrement au sein du parc locatif social. En raison de la concentration de la pauvreté au sein des Zus, un plus grand nombre de ménages y bénéficie d'aides au logement que dans les unités urbaines environnantes. Finalement, les dépenses de logement des locataires du parc social comme du parc privé se révèlent être moins importantes au sein des Zus que dans le reste des unités urbaines comprenant une Zus. En 2006, le reste à charge, calculé en additionnant les sommes payées pour le loyer et l'ensemble des charges puis en retranchant les aides au logement perçues par le ménage, est de 365 € par mois, en moyenne, en Zus contre 505 € dans les autres quartiers des mêmes unités urbaines. Les revenus étant en moyenne plus faibles en Zus, le poids des dépenses liées au logement dans le budget des ménages est relativement similaire en Zus et dans le reste des unités urbaines comprenant une Zus. Les taux d'effort moyens sont

de 26,8% en Zus et de 30,3% dans les autres quartiers de leurs unités urbaines.

Dans le parc locatif social, les taux d'effort des ménages pauvres sont, en Zus, 15% plus élevés que ceux calculés pour l'ensemble des ménages. Dans le parc social, cet écart s'établit à 25% en dehors des Zus et il dépasse 30% dans le parc privé, aussi bien en Zus qu'en dehors. Il atteint même 60% dans le parc privé de l'agglomération parisienne, en dehors des Zus.

La superficie des logements est en moyenne plus importante en Zus que dans le reste des unités urbaines en abritant, exception faite du parc privé de l'agglomération parisienne. Mais les ménages qui les occupent comptent également plus de membres. L'analyse en fonction du nombre de pièces disponibles montre un surpeuplement équivalent en Zus et en dehors. Par contre la part de ménages vivant dans des logements surpeuplés est nettement supérieure, indépendamment du quartier, parmi les ménages pauvres et à bas revenus. C'est même le cas d'un ménage pauvre sur deux dans le parc locatif privé, en Zus comme en dehors.

#### Part des ménages déclarant au sujet de leur logement...



Source : Insee, enquête Logement 2006.

En 2006, c'est-à-dire avant que l'impact de la rénovation urbaine puisse être mesuré, les habitants des Zus sont moins satisfaits de leur logement que les habitants des autres quartiers. Les ménages considérant que la taille de leur logement est insuffisante ou faisant état d'un mauvais entretien des parties communes de leur immeuble, de pannes d'ascenseur, de problèmes de chauffage ou encore de bruits dans leur logement provenant de l'extérieur sont de 1,5 à 2 fois plus fréquents en Zus qu'en

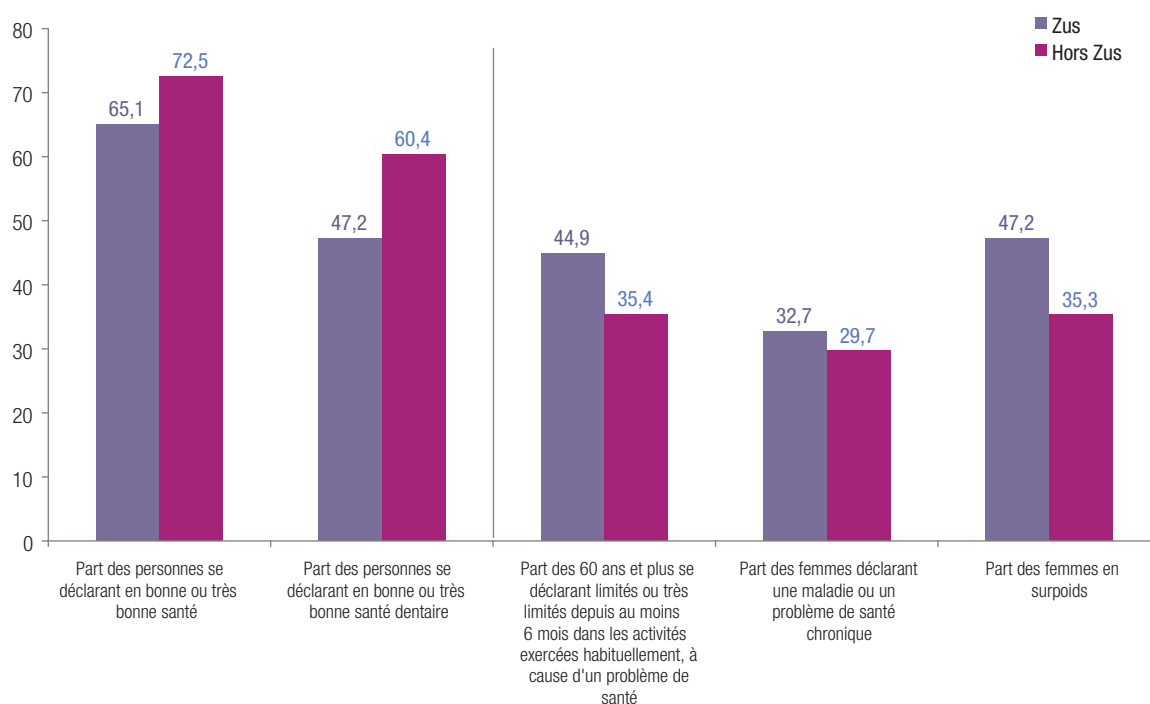
dehors, particulièrement chez les ménages pauvres. La part des ménages ayant une mauvaise opinion de la sécurité de leur quartier est 4 fois plus importante. Ils sont également 3,5 fois plus nombreux à avoir une mauvaise opinion de leur quartier. Finalement, les ménages habitant en Zus considèrent plus souvent leurs conditions de logement comme étant insuffisantes et souhaitent plus souvent changer de logement que les habitants des autres quartiers des unités urbaines comprenant une Zus.

## Des adultes en moins bonne santé en Zus et qui recourent moins aux soins

En Zus, en 2008, deux adultes sur trois se déclarent en bonne ou très bonne santé. C'est moins que ce qui est observé au sein de leurs agglomérations (trois personnes sur quatre). Les adultes résidant en Zus déclarent également plus fréquemment une moins bonne santé dentaire et être limités dans leurs activités du fait d'un problème de santé. Les femmes

habitant en Zus disent plus souvent être atteintes par une maladie ou un problème de santé chronique que celles résidant dans d'autres quartiers, ce qui n'est pas le cas des hommes. Elles sont également plus souvent en surpoids ou obèses que celles résidant hors Zus : 47 % d'entre elles sont en surpoids, contre 35 % dans le reste du territoire.

### Quelques données sur l'état de santé des plus de 18 ans dans les agglomérations abritant une Zus



Source : enquête Santé et protection sociale 2008 (Irdes).

Champ : unités urbaines avec Zus.

Le fait que les habitants des Zus se déclarent en moins bonne santé peut être lié à un moindre recours aux soins. Les habitants des Zus ont moins souvent consulté des médecins, en particulier des spécialistes : seuls 52 % se sont rendus au moins une fois dans l'année chez un spécialiste contre 60 % dans le reste du territoire.

En outre, 23 % des résidents des Zus déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour raisons financières, contre 17 % dans le reste de la France ; cet écart entre les Zus et le reste du territoire est particulièrement marqué pour les soins dentaires.

Quatre adultes sur six disposent d'une couverture maladie privée en Zus. La moitié de ceux qui n'en possèdent pas sont cependant couverts par la CMUC. Ceci laisse un adulte sur six sans aucune couverture maladie dans ces quartiers, le double de ce qui est observé dans le reste de la France.

L'ensemble de ces résultats s'explique en partie par le fait que ces quartiers accueillent des populations plus modestes. Les caractéristiques individuelles des habitants analysées ne suffisent cependant pas à expliquer l'ensemble des écarts observés entre les Zus et leurs agglomérations dans l'état de santé déclaré et le renoncement aux soins.

**Directeur de publication :** Hervé Masurel

**Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des Zus :** Bernadette Malgorn

**Présidente du Conseil scientifique de l'Observatoire national des Zus :** Annie Fouquet

**Coordination :** Corinne Chevalier

**Responsable des éditions :** Corinne Gonthier

**Rédacteurs :** Anthony Briant, Jean-Bernard Champion, Corinne Chevalier, Nadège Couvert, Pascal Dieusaert, Michaël Orand, Olivier Picavet

**ainsi que, dans le cadre de leur stage :** François Bourhis, Sylvain Durand, Astrid Tricaud

**Cartographie :** Pierre-Alban Bonin, Raphaël Janelli

**Assistante :** Linda Ingrachen

**L'équipe rédactionnelle tient également à adresser ses remerciements pour leur contribution à :**

Simon Quantin (Dares), Christelle Jubien, Manuela Abalain et Emma Tizi (Epareca), François Lebeau-pin (Insee) ainsi qu'à ses collègues de la sous-direction interministérielle et opérateurs du SGCIV

**Conception graphique & réalisation :**

Paragramme 01 49 29 92 29

**Impression :** IME - Chaumeil



**Secrétariat général du Comité interministériel des villes**

Secrétariat permanent de l'Onzus  
5, rue Pleyel 93283 Saint-Denis Cedex  
contact@onzus.fr



À l'attention des comités  
départementaux et régionaux

**Nos réf : PhM/AEO/PCN/356**

**Paris, le 24 octobre 2011**

☎ 01 43 58 97 64 [aelouadehe.laligue@ufolep-uep.fr](mailto:aelouadehe.laligue@ufolep-uep.fr)  
01 43 58 97 65 [pclaviermann.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:pclaviermann.laligue@ufolep-usep.fr)

Cher(es) ami(es),

Le dispositif du service civique, permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de bénéficier d'une indemnité de 440 € (ou 540 € pour les publics prioritaires) prit en charge par l'État en contrepartie de l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.

La Ligue de l'enseignement agréée pour accueillir des volontaires au sein de l'ensemble de ses secteurs et de leurs échelons déconcentrés, permet aujourd'hui à ses 2 000 volontaires d'effectuer à la fois une mission facilitant leur acquisition de nouvelles compétences, contribuant par la même occasion à une future insertion sociale et ou professionnelle et à la fois de dynamiser nos réseaux. Tout ceci dans le respect de la charte nationale et du catalogue de missions. Offrant ainsi à l'ensemble des volontaires une place équilibrée entre les bénévoles et les salariés composant notre réseau.

Mobilisant aujourd'hui 445 volontaires, les missions « sport » démontrent toute leur pertinence et leur place au sein du catalogue de missions. Aussi bien pour nos comités départementaux ou régionaux que pour l'ensemble de notre réseau d'association.

L'UFOLEP, souhaitant d'avantage accompagner les structures d'accueils départementales ou régionales et leurs volontaires, met en place un dispositif de labellisation des comités.

Ouvert à l'ensemble des comités départementaux et régionaux, sans limites de volontaires. Les comités labellisés bénéficieront d'un accompagnement méthodologique, financier et de la mise en place d'un dispositif de formation et de suivi de leurs volontaires.

La labellisation permet :

- aux structures d'accueils de recevoir une dotation de 500 € par volontaire,
- aux volontaires de suivre une formation méthodologique,
- aux volontaires de participer à un stage de formation continue,
- aux volontaires de bénéficier d'une formation PSC1.

Conditions d'attributions :

- le volontaire doit effectuer une des missions du cahier des charges (Cf. fiches de missions),
- participation du volontaire à l'ensemble des temps de formation et de mutualisation organisés.

Échéances :

- pour les volontaires accueillis entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 15 décembre 2011 retour des dossiers avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- pour les volontaires accueillis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 15 mars 2012 retour des dossiers avant le 1<sup>er</sup> mars 2012,
- pour les volontaires accueillis entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin retour des dossiers avant le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Contacts :

- pour les retours de dossiers : Patricia CLAVIER-NANN [pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr)
- pour tous renseignements ou accompagnement méthodologique : Adil EL OUADEHE [aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr)

Dans l'attente du retour de vos dossiers, recevez mes meilleures salutations sportives.

Philippe MACHU  
Président National UFOLEP



## **UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE**

### **SERVICE CIVIQUE : dispositif jeunes volontaires UFOLEP**

**Développement et mise en œuvre d'une politique sportive multisports en direction du public masculin + 35 ans.**

#### **Missions :**

- recensement des attentes et besoins du public + 35 ans masculin,
- recensement des partenaires locaux potentiels (association, financiers, opérationnels),
- mise en place d'une offre sportive.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire recruté(e) sera amené à collaborer avec les membres de la Direction Technique Nationale et de sa structure d'accueil, mais aussi avec les bénévoles de la fédération, les membres des commissions sportives, les membres des groupes de travail nationaux.

#### **Profil :**

- avoir moins de 26 ans,
- goût prononcé et connaissance dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous »,
- qualité rédactionnelle.

**UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE**

**SERVICE CIVIQUE : dispositif jeunes volontaires UFOLEP**

**Développement et mise en œuvre d'une politique sportive multisports en direction des seniors**

**(+ de 55 ans).**

**Missions :**

- recensement des activités et des projets touchant le public senior,
- recensement des partenaires locaux potentiels (opérationnel, financier, associatif),
- mise en place d'une offre de pratique sportive régulière.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire recruté (e) sera amené à collaborer avec les membres de la Direction Technique Nationale et de sa structure d'accueil, mais aussi avec les bénévoles de la fédération, les membres des commissions sportives, les membres des groupes de travail nationaux.

**Profil :**

- avoir moins de 26 ans,
- goût prononcé et connaissance dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous »,
- qualité rédactionnelle.

## **UNION FRANCAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'EDUCATION PHYSIQUE**

### **SERVICE CIVIQUE : dispositif jeunes volontaires UFOLEP**

#### **Développement et mise en œuvre d'une politique sportive en direction des territoires fragilisés**

- **Zones Urbaines Sensibles**
- **Zones de Revitalisation Rurale.**

#### **Missions :**

- Effectuer un diagnostic territorial :
  - état des lieux de la population du territoire cible,
  - état des lieux de l'offre de pratique sportive,
  - recensement des attentes et besoins de la population,
  - mise en place d'une offre de pratique sportive.

Dans le cadre de sa mission, le volontaire recruté(e) sera amené à collaborer avec les membres de la Direction Technique Nationale et de sa structure d'accueil, mais aussi avec les bénévoles de la fédération, les membres des commissions sportives, les membres des groupes de travail nationaux.

#### **Profil :**

- avoir moins de 26 ans,
- goût prononcé et connaissance dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous »,
- qualité rédactionnelle.



## **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS !**

L'UFOLEP Ile-de-France organise à l'occasion des Jeux Olympiques de Londres un raid multisports éco-citoyen à destination des 15-17 ans.

150 jeunes, 11 étapes, plus de 10 sports de nature pratiqués et un séjour en Angleterre de 4 jours en plein cœur des Jeux Olympiques.

### **LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST DISPONIBLE !**

Seules les 23 premières équipes inscrites pourront participer au raid.

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription et le règlement général sur le site de l'UFOLEP Ile-de-France :

<http://www.ufolep-idf.org/inscriptions/blog>

## CALENDRIER NATIONAL 2012 DES SPORTS MÉCANIQUES COMMUN AUTO, KARTING PISTE, MOTO, V.N.M.

### INSCRIPTION SUR SITE

Cette année l'inscription des épreuves au calendrier se fera comme l'année dernière sur un formulaire spécifique accessible à cette adresse <http://www.ufolep-moto.org/calendrier> avec un mot de passe personnalisé à chaque région qui sera envoyé par mail au Délégué, CTS, ARD et au Président du Comité Régional.

Il appartiendra à chaque Comité Régional de se préoccuper de toutes ses activités de sports mécaniques soit en confiant le code d'accès aux responsables concernés des activités ou des départements soit en inscrivant toutes les épreuves par l'accès du seul Comité Régional (ce qui sous-entend d'informer rapidement les responsables pour qu'ils fournissent leur calendrier dans les délais).

Ce procédé évitera erreurs et difficultés de saisie pendant la période des congés de fin d'année.  
Accompagnement si besoin par Isabelle MATTHEY- 01 43 58 97 78 ou [imatthey.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:imatthey.lalique@ufolep-usep.fr)

### CE CALENDRIER ANNUEL EST...

#### **... indispensable**

Pour labelliser les rencontres UFOLEP de sports mécaniques et obtenir les autorisations administratives.

#### **... obligatoire vis à vis des textes réglementaires**

« **Toute manifestation de sports mécaniques** comprenant la participation de véhicules terrestres à moteur doit figurer dans le **calendrier national** de la fédération d'appartenance (législation en vigueur décret de 2006) ».

Par l'intermédiaire de ce calendrier, l'UFOLEP délivre son visa national et délègue aux responsables de la région ou du département concerné le suivi de ses activités de sports mécaniques.

Le calendrier national ainsi établi est adressé à **toutes les Préfectures terrestres et maritimes, toutes les DDCSPP** ainsi qu'à **toutes les délégations Régionales et départementales UFOLEP**.

**Toute manifestation non inscrite à ce calendrier ne pourra avoir lieu sous l'égide de l'UFOLEP. Nous constatons chaque année qu'il est organisé des épreuves non déclarées.**

**Lors de la diffusion du calendrier aux Préfectures et aux directions départementales en janvier 2012, nous leur demanderons de nous interroger sur les déclarations d'épreuves non inscrites au calendrier national.**

#### **... un outil de communication**

Pour diffuser des informations et faire connaître également les dates des formations, les coordonnées de des correspondants départementaux ou régionaux des activités moto de l'UFOLEP :

Ce calendrier est distribué en nombre dans toutes les régions et départements participants, il sera également consultable sur le site Internet de l'UFOLEP Nationale et dans les documents diffusés par les C.N.S ou les G.T.S.

#### **Cotisation :**

Pour les Sports Mécaniques Moto, le montant de la cotisation sécurité basée sur l'inscription des manifestations au calendrier sera facturée par la suite à chaque région (cf. règlement financier- **Sports mécaniques Moto** : forfait sécurité : 20,50 € facturés par l'Échelon National aux comités régionaux pour chaque club organisateur d'une épreuve moto quelle qu'elle soit dès lors où elle est inscrite au calendrier national).

#### **Particularité moto :**

Les épreuves qualificatives pour le STF devront être indiquées dans le calendrier ; avec un minimum de 3 épreuves qualificatives par région.

**CODES A UTILISER**  
Pour désigner les manifestations

| 1 - Nature               | 2 – Ouverture<br>(idem à toutes les disciplines) | 3 - Capacité                    | 4 - Spécificité  |
|--------------------------|--|---------------------------------|--|
| <b>AUTO</b>              |  |                                 |  |
| 1 – Poursuite sur Terre  | IC – Intime club / Local                         | 1 - Poursuite jusqu'à 1 200 cm3 | CHD : Championnat Départemental  |
| 2 – Kart-Cross           | DE – Départemental                               | 2 - Poursuite 1 201 à 1 400 cm3 | CHR : Championnat Régional (préciser en indiquant lequel)                              |
| 3 – Trial 4x4            | RE – Régional                                    | 3 - Poursuite 1 401 à 1 700 cm3 | CHRF : Epreuve d'un Championnat Régional Ouvrant qualification au Championnat National |
|                          | IR – Interrégional                               | 4 - Poursuite 1 701 à 2 000 cm3 | CN : Championnat National  |
|                          | NA – National                                    | 5 - Proto 0 à 1 500 cm3         | JPO - Journée Portes Ouvertes  |
|                          | IN – International                               | 6 - Proto 1 500 à 2 000 cm3     | TSE - Trophée du Sud Est   |
|                          |  | 7 - Kart-Cross 602 cm3          | E – Entraînement   |
|                          |  | 8 - Kart-Cross 652 cm3          | X - Autres (à préciser)  |
|                          |  | 9 - Kart Cross 500 cm3          | NA - Sans objet  |
|                          |  | 10 – Kart Cross Open            |  |
| <b>KARTING PISTE</b>     |  |                                 |  |
|                          |  |                                 |  |
| <b>MOTO</b>              |  |                                 |  |
| 1 – Moto-Cross           |  | A – Solo A – 85 cc              | CHD - Championnat ou Challenge Départemental   |
| 2 – Promo-Cross          |  | B – Solo B – 125 cc             | CHR : Championnat ou Challenge Régional  |
| 3 – Prairie              |  | C – Solo C – 250 cc             | CN : Championnat National  |
| 4 – Endurance TT         |  | D Solo D – 500 cc et plus       | N – Nocturne   |
| 5 – Enduro               |  | H – 50 cc                       | E – Entraînement   |
| 6 – Trial                |  | O – Open                        | D – Démonstration  |
| 7 – Cross 50             |  | M – Mini moto                   | RE - Recyclage   |
| 8 – Vitesse 50 & Galet   |  | E – Ecole de conduite           | FO – Formation officiels   |
| 9 – Endurance 50 & Galet |  | F – Féminine                    | FA – Formation animateurs  |
| 0 – Course sur Glace     |  | P – Prestige                    | FJ – Formation jeunes  |
| L – Moto-Loisir          |  | G – 50 à Galet                  | FP – Formation perfectionnement  |
| X – Autres (à préciser)  |  | Q – Quads                       | Autre préciser   |
|                          |  | S – Side-Cars                   | NA - Sans objet  |
|                          |  | Z - Ancienne                    |  |
| <b>V.N.M</b>             |  |                                 |  |
| 1 – Free-Ride            |  |                                 |  |
| 2 – Vitesse              |  |                                 |  |
| 3 – Endurance            |  |                                 |  |

De la qualité des informations que vous nous communiquerez dépend l'enrichissement du Calendrier National 2012 afin qu'il devienne l'outil de référence des Sports Mécaniques de l'UFOLEP pour la saison à venir.

## Compte-rendu des réunions du 14 septembre et 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2011

Présents : JY LAMARQUE, P. JANY, J. ROIG.

Assistent : M. BIGGI (Comité Directeur) b. GALLET, A. ELOUADEHE

Excusés : F. JULIEN, A. RIZZO

---

### BILAN DE LA SAISON 2010-2011

La CNS se félicite de la bonne santé des compétitions.

#### A/ jeunes : Aulnoyes Aymeries (59)

- 17 équipes dont 2 équipes Corse
- majorité féminine
- très bonne ambiance
- compétition facilitée grâce à une unité de lieu
- un « challenge » développement durable a été organisé

#### B/ adultes : Blois (41)

- 16 équipes en 6x6
- Les 8 équipes du 4x4 mixte ont été gérées en main maitre par Michel MADDELIN
- L'investissement de l'UFOLEP 41 (Président, Délégué et membres de la CTD) a très largement contribué à cette réussite

#### C/ « Playa » volley Seignosse (40)

- 15 équipes pour une toute première édition
- La manifestation organisée par l'UFOLEP 46 est un vrai rassemblement UFOLEP
- Ambiance familiale et festive sous l'œil paternel du président et sous la houlette du délégué
- Ce rendez vous est à n'en pas douter à renouveler avec un investissement plus effectif de la CNS

#### D/ Formation

- des BF10 ont été organisés dans quelques départements
- des stages de perfectionnement ont également eu lieu
- la « régionalisation » ne permet pas aux membres de la CNS d'avoir une vue « nationale » des actions engagées sur le terrain (hormis les régions des membres)
- des BF10 ont été organisé dans quelques départements
- des stages de perfectionnements ont également eu lieu

#### D/ Enquête parue dans cont@ct du 1<sup>er</sup> juillet et 15 Septembre

- départements ayant répondu :  
09, 13, 14, 16,18, 19, 23, 26, 27, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 44, 51, 58,59, 63, 65, 69,73, 77, 81, 85, 87.
- L'étude de ces réponses fait apparaitre des diversités départementales et l'inexistence de d'une activité « jeune » organisée en tant que tel.

Lors de la réunion de Bourges (1<sup>er</sup> et 2 octobre) les membres présents (élue, permanents et CNS) ont réalisé un bilan à mi mandat et les projets pour conforter l'avenir avec en toile de fond : les compétitions nationales : quelle évolution.

Pour ce qui concerne la pratique du Volley l'activité se situe en 6<sup>ème</sup> position des pratiques sportives (tous sports confondus) et arrive 2<sup>ème</sup> en sports collectifs (derrière le foot).

---

### SAISON SPORTIVE 2011-2012

#### A/ Fonctionnement

- 2 réunions physique ont été prévues (8/02/12 ; 12/09/12)
- 2 réunions téléphoniques ont été prévues (14/12/11 et en Février 2012)

- un membre de la CNS ne donne plus signe de vie depuis plus d'un an  
une demande de cooptation a été faite

**B/ Finales nationales 2012**

- **Jeunes** : **Guilherand Granges (26-07) : les 19 et 20 Mai 2012**
- **Adultes** : **Milly la forêt (91) : les 6 et 27 Mai 2012**
- **Playa volley** : **Seignosse (40) organisation UFOLEP 46 les 2 et 3 juin 2012**  
La CNS SAM-CLAP serait favorable pour faire une animation  
Découverte lors de ce rassemblement

## Ce qui change pour cette saison

**A/ jeunes**

- le rassemblement ne sera ouvert qu'à des sélections départementales même s'ils évoluent régulièrement en FFVB
- les « sélectionnés » devront appartenir au moins à 2 associations
- les licences devront avoir été prises avant le 10 Février 2012 (fichier affilié national faisant foi)

**B/ adultes****1/ Excellence :**

*Garçons :*

Le nombre d'équipes qualifiées pour Milly la forêt sera retenu en fonction des engagées en phases qualificatives (minimum 2, 4 si plus de 16 au départ de la coupe).

*Filles :*

**Deux équipes seront qualifiées** et non 4.

**2/ Honneur :**

**Pas de changements**

**C/ Playa volley**

**Pas de changements**

**Nouveauté :**

A l'issue des phases qualificatives, toutes les équipes « non » qualifiées seront à nouveau positionnées en poules géographiques (si possible) afin de disputer une nouvelle coupe : la consolante.

Deux équipes seront qualifiées pour Milly ce nombre pourra être amené à 4 en fonction du nombre d'équipes excellence garçons qualifiées.

Lors de ce rassemblement de Bourges le président du CD UFOLEP 13 a été approché et son accord de principe a été donné pour le rassemblement adulte en 2013

Concernant les jeunes le CREPS de Bourges a été suggéré afin que ce rassemblement puisse se dérouler en même temps que celui d'une autre activité.

**RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES  
MASCULINS ET FEMININS 6x6**

Il regroupera les 19 et 20 mai 2012, à Guilherand-Granges (07) au maximum 16 équipes masculines et féminines.

Chaque équipe est composée de joueurs ou de joueuses né(e)s en 1995, 1996, 1997 ou 1998.

Il constitue la phase finale des Rassemblements Interrégionaux (s'il y en a eu). Le nombre d'équipes masculines et féminines retenues pour la phase finale est déterminé en cours de saison en fonction :

- du nombre d'équipes disputant régulièrement des compétitions départementales ou régionales UFOLEP ;
- du nombre d'équipes participant à la phase qualificative interrégionale;
- des possibilités locales d'organisation.

Phase qualificative (**selon le nombre d'inscription, le plus souvent les équipes sont qualifiés directement pour le rassemblement**).

La CNS Volley Ball confie aux commissions sportives départementales et régionales l'organisation de rassemblements interrégionaux d'équipes masculines et féminines en Mars.

**NOUVELLE REGLE**

---

Ne peuvent participer aux rassemblements que **des équipes départementales constituées de joueurs appartenant à au moins 2 associations du département affiliées à l'UFOLEP**.

Les joueurs(es) doivent être licenciés avant le 15/02/2012 (date d'inscription au RNJ 2012).

**RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES  
DU 19 ET 20 MAI 2012  
A GUILHERAND-GRANGES (07)**

***FEUILLE D'ENGAGEMENT***

A remplir en un exemplaire par équipe et à adresser avant le **15 février 2012**, à votre délégation départementale UFOLEP qui l'expédiera dûment visé au responsable

**Monsieur Patrick JANY  
45 rue G. Soulages  
81000 ALBI  
Mail : [Jany.patrick@free.fr](mailto:Jany.patrick@free.fr)**

-----  
Comité départemental : .....

Nom, prénom du responsable de la délégation (majuscule) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : Dom : ..... Travail : ..... Portable : .....

Email : .....

**Jeunes surclassés de 13 & 14 ans et jeunes de 15 & 16 ans**

Le droit d'engagement est de 27,50 € par équipe (chèque libellé au nom de l'UFOLEP CNSVB et joint à la demande)

A :

le :

Signature cachet du comité départemental